



STIFTUNG AUFFANGEINRICHTUNG BVG
FONDATION INSTITUTION SUPPLETIVE LPP
FONDAZIONE ISTITUTO COLLETTORE LPP



RAPPORT ANNUEL ET COMPTES 2014

TABLE DES MATIERES

APERÇU	10
---------------	-----------

1. FONDATION	12
---------------------	-----------

1.1.	Tâches	12
1.1.1.	Tâches et répartition des tâches	12
1.1.2.	Structure organisationnelle	13
1.2.	Rapport annuel	13
1.2.1.	Rapport d'activité	13
1.2.2.	Technique d'assurance	16
1.2.3.	Placements de capitaux - Ensemble de la Fondation	17
1.3.	Comptes annuels	21
1.3.1.	Bilan et compte d'exploitation	21

2. CLP COMPTES DE LIBRE PASSAGE	26
--	-----------

2.1.	Aperçu	26
2.1.1.	Marche des affaires	26
2.1.2.	Chiffres-clés	27
2.1.3.	Membres actifs	27
2.1.4.	Mode de mise en œuvre du but	28
2.1.5.	Placements de capitaux	28
2.1.6.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	28
2.1.7.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	30
2.1.8.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	31
2.2.	Comptes annuels Comptes de libre passage	33
2.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	33

3. LPP PREVOYANCE PROFESSIONNELLE 38

3.1.	Aperçu	38
3.1.1.	Marche des affaires	38
3.1.2.	Chiffres-clés	38
3.1.3.	Membres actifs et rentiers	39
3.1.4.	Mode de mise en œuvre du but	41
3.1.5.	Placements de capitaux	42
3.1.6.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	42
3.1.7.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	46
3.1.8.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	47
3.2.	Comptes annuels Prévoyance LPP	50
3.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	50

4. AC ASSURANCE POUR LES RISQUES DES PERSONNES AU CHOMAGE 54

4.1.	Aperçu	54
4.1.1.	Marche des affaires	54
4.1.2.	Chiffres-clés	54
4.1.3.	Membres actifs et rentiers	55
4.1.4.	Mode de mise en œuvre du but	56
4.1.5.	Placements de capitaux	57
4.1.6.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	57
4.1.7.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	60
4.1.8.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	60
4.2.	Comptes annuels Assurance pour les risques des personnes au chômage	63
4.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	63

5. CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION 66

5.1.	Aperçu	66
5.1.1.	Marche des affaires	66
5.1.2.	Chiffres-clés	66
5.1.3.	Mode de mise en œuvre du but	67
5.1.4.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	67
5.1.5.	Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	67
5.2.	Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation	69
5.2.1.	Bilan et compte d'exploitation	69

6.1.	Bases et organisation	72
6.1.1.	Forme juridique et but	72
6.1.2.	Registre LPP et Fonds de garantie	73
6.1.3.	Indication des actes et des règlements	73
6.1.4.	Organe de gestion paritaire / droit de signature	74
6.1.5.	Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance	75
6.1.6.	Employeurs affiliés	75
6.2.	Membres actifs et rentiers	75
6.2.1.	Assurés actifs	75
6.2.2.	Bénéficiaires de rentes	75
6.3.	Mode de mise en œuvre du but	76
6.3.1.	Commentaire des plans de prévoyance	76
6.3.2.	Financement, méthodes de financement	76
6.4.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	76
6.4.1.	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	76
6.4.2.	Principes comptables et d'évaluation	76
6.4.3.	Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	76
6.5.	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	77
6.5.1.	Nature de la couverture des risques, réassurances	77
6.5.2.	Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations	77
6.5.3.	Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP	77
6.5.4.	Développement du capital de couverture pour les retraités	77
6.5.5.	Résultat de la dernière expertise actuarielle	77
6.5.6.	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	77
6.5.7.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	79
6.6.	Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net	79
6.6.1.	Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	79
6.6.2.	Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4 OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP 2)	81
6.6.3.	Objectifs et calcul de la réserve pour fluctuation des cours	81
6.6.4.	Présentation des placements par catégorie	81
6.6.5.	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	81
6.6.6.	Valeur vénale et partenaires contractuels des titres figurant sous Securities Lending	82
6.6.7.	Commentaire du résultat net du placement de la fortune	82
6.6.8.	Placements de la fortune gérés directement par la Direction	84
6.7.	Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation	84
6.7.1.	Frais administratifs	84
6.8.	Demandes de l'autorité de surveillance	86
6.9.	Autres informations relatives à la situation financière	86
6.9.1.	Procédures judiciaires en cours	86
6.10.	Evénements postérieurs à la date du bilan	86

7.	RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	88
8.	ORGANES DE GESTION / ADRESSES	92

AVANT-PROPOS

L'exercice 2014 a été marqué par le passage au nouveau système de gestion orienté processus appelé Apollo 2 dans la branche Prévoyance LPP. Après quelques problèmes de mise en route, tout est rentré dans l'ordre. Le traitement irréprochable des nouvelles affaires a rapidement permis d'entrevoir les bénéfices que l'on peut attendre du nouveau système: la qualité de traitement est appelée à progresser, tandis que les frais administratifs diminueront. Cette année encore, la branche Comptes de libre passage a atteint un volume d'affaires très élevé, qu'elle a géré avec brio, tandis que les branches Assurance pour les risques des personnes au chômage et Contrôle de la réaffiliation sont restées relativement stables par rapport à l'an dernier. L'institution supplétive a enregistré un solide rendement sur ses placements de capitaux dans l'ensemble, surtout si l'on tient compte de sa stratégie de placement prudente.

En 2014, la branche Prévoyance LPP était au centre de l'attention. Après la fermeture de l'agence de Rotkreuz, l'intégration du personnel de celle-ci à Zurich a requis un engagement extraordinaire, de même que le passage au nouveau système et notamment la migration d'effectifs anciens, voire très anciens, qui ont tenu en haleine les services informatiques et administratifs. Au cours de l'année écoulée, les signes d'amélioration se sont multipliés. Maintenant qu'elle a mené à bien cette transition, l'institution supplétive est parée pour l'avenir. Ces évolutions ont failli faire oublier que l'activité a été solide, soutenue par la progression des capitaux de prévoyance et l'augmentation du nombre d'affiliations et de personnes assurées.

Avec la mise en production réussie d'Apollo dans la branche LPP, l'institution supplétive a comblé la dernière lacune et pleinement respecté son ambitieuse feuille de route en termes de coûts, délais et fonctions. Elle fonctionne désormais de la même manière dans toutes les branches, ce qui est finalement tout bénéfique pour les clients.

Totalisant quelque 1'670 millions de francs d'afflux et 940 millions de francs de sorties de capitaux, la branche Comptes de libre passage a connu à nouveau une augmentation du volume d'affaires, tout en gérant ces volumes avec la qualité habituelle à un coût particulièrement bas. C'est également sur ce point que la branche Assurance pour les risques des personnes au chômage a enregistré des résultats extrêmement positifs pour la troisième année de l'ère Apollo.

Concernant les placements de capitaux, l'institution supplétive a obtenu un résultat positif de 5.7% et dépasse ainsi de loin les objectifs de rendement dans les trois branches. Ce résultat est très réjouissant, eu égard à la stratégie de placement conservatrice que la Fondation est tenue d'adopter du fait de sa tolérance restreinte au risque. A l'exception des placements dans les matières premières (commodities), toutes les catégories de placement ont contribué à ces bons résultats. La rémunération des placements à taux fixe a chuté l'an passé, et, pour ce qui est des titres en francs suisses, elle était proche de zéro, voire négative. Cette situation a permis des plus-values liées aux placements en obligations, mais à l'avenir, il sera plus difficile d'obtenir des rendements positifs.

Forte de quelque 130 collaboratrices et collaborateurs motivés, la Fondation institution supplétive LPP a, pendant l'exercice 2014, en permanence œuvré à l'amélioration de ses procédures afin d'offrir à ses clients un service de qualité. Un grand nombre d'objectifs intermédiaires ont été atteints, d'autres suivront.

Kurt Gfeller
Président du Conseil de fondation

Max Meili
Directeur



1. FONDATION

APERÇU

Chiffres-clés

Ensemble de la Fondation	2014	2013	Ecart
Nombre de comptes / assurés actifs	1'085'978	1'035'237	4.9%
Nombre de rentes versées	8'997	8'566	5.0%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	10'460'770'068	9'115'676'477	14.8%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	9'390'957'464	8'421'830'004	11.5%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	375'966'132	194'562'595	93.2%
Frais administratifs directs *	14'458'498	17'142'415	-15.7%
Rendement sur le capital **	5.7%	2.8%	2.9%
Degré de couverture	111.4%	108.2%	2.9%

CLP	2014	2013	Ecart
Nombre de comptes	904'882	854'770	5.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	7'832'668'608	6'813'261'385	15.0%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	7'252'548'575	6'423'970'366	12.9%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	190'829'014	87'649'448	117.7%
Frais administratifs directs *	4'294'104	5'717'888	-24.9%
Frais administratifs directs par compte en CHF	4.75	6.69	-29.1%
Rendement sur le capital **	4.9%	2.8%	2.1%
Rémunération des comptes	1.0%	1.0%	0.0%
Degré de couverture	108.0%	106.1%	1.8%

LPP	2014	2013	Ecart
Nombre d'assurés actifs	33'727	31'030	8.7%
Nombre de rentes versées	4'344	3'961	9.7%
Nombre d'employeurs affiliés	22'220	19'024	16.8%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	1'960'910'791	1'711'608'781	14.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'693'003'888	1'562'902'638	8.3%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	119'200'759	50'625'788	135.5%
Frais administratifs directs*	8'817'908	9'913'183	-11.0%
Frais administratifs directs par assuré en CHF	231.62	283.31	-18.2%
Rendement sur le capital **	8.6%	2.6%	6.0%
Taux d'intérêt technique	2.5%	2.5%	0.0%
Degré de couverture	115.8%	109.5%	5.8%

* hors frais de gestion de fortune

** rendement calculé selon la méthode d'évaluation quotidienne TWR (time weighted return); ajusté aux données de l'année précédente; écart par rapport à l'année précédente en valeur absolue, c'est-à-dire en points de pourcentage

AC	2014	2013	Ecart
Nombre d'assurés actifs	147'369	149'437	-1.4%
Nombre de rentes versées	4'653	4'605	1.0%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	667'190'670	590'806'311	12.9%
Excédent de recettes avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	445'405'000	434'957'000	2.4%
Frais administratifs directs	65'936'359	56'287'359	17.1%
Frais administratifs directs*	1'076'217	1'219'603	-11.8%
Frais administratifs directs par rente versée en CHF	231.30	264.84	-12.7%
Rendement sur le capital **	6.7%	3.4%	3.3%
Taux d'intérêt technique	2.0%	2.0%	0.0%
Degré de couverture	149.8%	135.8%	10.3%

CR	2014	2013	Ecart
Nombre de déclarations	17'270	18'672	-7.5%
<i>dont annonces traitées</i>	15'671	18'672	-16.1%
Frais administratifs directs *	270'268	291'740	-7.4%
Frais administratifs directs par déclaration en CHF	15.65	15.62	0.2%

* hors frais de gestion de fortune

** rendement calculé selon la méthode d'évaluation quotidienne TWR (time weighted return); ajusté aux données de l'année précédente; écart par rapport à l'année précédente en valeur absolue, c'est-à-dire en points de pourcentage



1. FONDATION

1.1. Tâches

1.1.1. Tâches et répartition des tâches

La Fondation institution supplétive LPP comporte quatre branches qui accomplissent les tâches suivantes:

Branche Prévoyance LPP (branche LPP) depuis le 1^{er} janvier 1985: mise en œuvre de la prévoyance professionnelle pour les employeurs et particuliers assurés volontaires (caisse de pension classique).

Branche Comptes de libre passage (branche CLP) depuis le 1^{er} janvier 1995: gestion des comptes de libre passage.

Branche Assurance pour les risques des personnes au chômage (branche AC) depuis le 1^{er} juillet 1997: mise en œuvre de la prévoyance professionnelle obligatoire pour chômeurs percevant une indemnité journalière.

Branche Contrôle de la réaffiliation (branche CR) depuis le 1^{er} janvier 2005: contrôle de l'obligation d'affiliation des employeurs changeant d'institution de prévoyance.

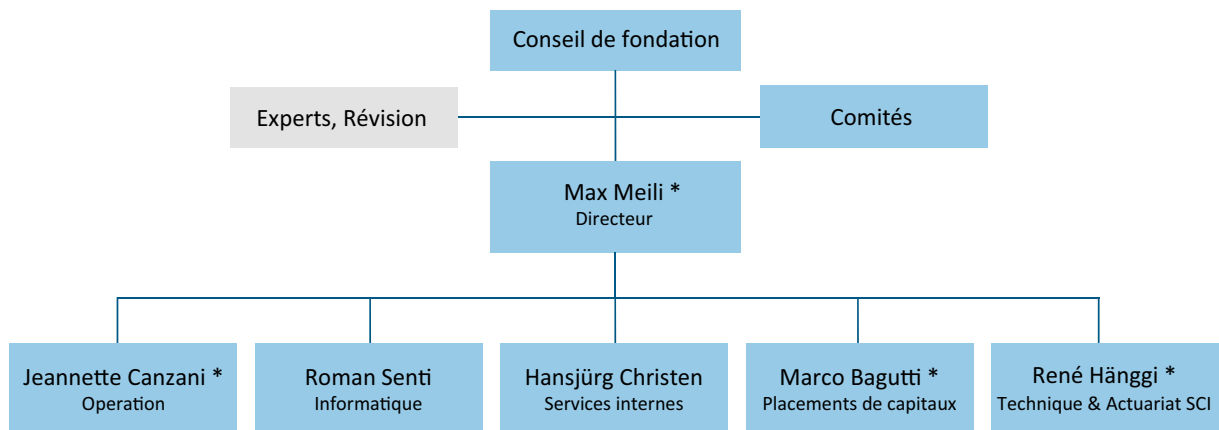
Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Fondation accomplit toutes les tâches administratives avec son organisation propre, laquelle comprenait environ 130 personnes fin 2014.

Les placements de capitaux sont gérés par différents établissements bancaires et gestionnaires de porte-feuilles, sous la direction du domaine placements de capitaux.

Dans le domaine Contrôle des placements, la Fondation reçoit l'appui de PPCmetrics SA, dans le domaine Comptabilité des titres et Global Custody, celui d'UBS SA et, pour les questions juridiques, celui de Maître Hans-Ulrich Stauffer, docteur en droit. Le rôle d'expert en prévoyance professionnelle est assuré par Patrick Spuhler, Swisscanto Prévoyance SA. La société de révision est Ernst & Young SA, Zurich.

1.1.2. Structure organisationnelle

Fin 2014, l'organisation était la suivante:



* membre de la direction

1.2. Rapport annuel

1.2.1. Rapport d'activité

1.2.1.1. Aspects généraux

L'exercice 2014 se caractérise, une fois encore, par un chiffre d'affaires très élevé. La branche Comptes de libre passage tire particulièrement son épingle du jeu avec un volume record d'afflux et de sorties de capitaux. La fortune de prévoyance a également poursuivi sa forte progression dans la branche Prévoyance LPP. Le nombre de demandes de prestations d'invalidité par des chômeurs a légèrement diminué, tandis que le nombre d'annonces dans le cadre du contrôle de la réaffiliation s'est maintenu autour du niveau de l'an dernier. Parmi les autres événements notables figurent l'intégration des collaborateurs de l'agence de Rotkreuz, après sa fermeture, à Zurich et les travaux menés afin d'élaborer des règles pour l'adaptation des cotisations dans la branche AC. Malgré sa stratégie de placement prudente, le secteur Placements de capitaux a largement dépassé les objectifs de rendement dans toutes les branches.

En leur qualité de troisième contributeur, le secteur Placements de capitaux et le Comité de placement ont rempli leur rôle de façon exemplaire. Avec un rendement global de 5.7%, le résultat se révèle satisfaisant, d'autant que la stratégie de placement adoptée dans les branches AC et CLP est placée sous le signe de la prudence. Les plus-values sur les obligations ne devraient toutefois pas perdurer à ce niveau.

Dans le secteur Technique & Actuariat, les actions menées ont principalement concerné la définition des paramètres pour la conversion en rente des prestations de libre passage et l'extension modérée des plans de prévoyance dans la partie surobligatoire. Par ailleurs, une étude ALM a été menée en collaboration avec le secteur Placements de capitaux pour la branche Prévoyance LPP.

Comme indiqué plus haut, la branche Comptes de libre passage (CLP) a une fois de plus enregistré des records en termes d'afflux, mais aussi de sorties de capitaux de libre passage. L'afflux de capitaux s'explique par la bonne rémunération de l'institution supplétive, comme en atteste la forte augmentation des ouvertures volontaires de comptes. Revers de la médaille, les sorties de capitaux ont été élevées, car la majorité des fonds ont été reversés aux caisses de pension, comme dans les années passées. Etant donné que la durée de séjour de tels fonds dans les institutions de libre passage est généralement courte, l'augmentation de l'afflux de capitaux indique aussi une

progression du nombre de clients volontaires. Compte tenu de la situation difficile pour les fonds très liquides (taux d'intérêt négatifs), ce qui concerne particulièrement la branche CLP, l'institution supplétive va baisser ses taux d'intérêt sur les comptes de libre passage pour l'exercice suivant, ce qui pourra éventuellement contribuer à l'apaisement de la situation.

La branche Prévoyance LPP (LPP) a connu une année difficile du point de vue de la gestion administrative. Outre l'intégration du personnel de l'agence de Rotkreuz, à Zurich, elle a dû mener à bien le passage à Apollo 2, un nouveau système strictement orienté processus. Ce n'est pas tant le changement de mode d'utilisation qui a posé le plus de problème que l'état insuffisant des données historiques. C'est surtout au premier trimestre que les collaborateurs et les cadres ont dû mettre les bouchées doubles. En cours d'année, la situation s'est améliorée à vue d'œil et presque tout l'historique jusqu'à 1985 a été migré. L'institution supplétive est ainsi parée pour l'avenir.

En termes de capital de prévoyance, nombre d'affiliations et de personnes assurées, l'institution supplétive a encore progressé. La part de croissance que représentent les sorties et résiliations de contrat en suspens ne pourra être déterminée que l'année prochaine.

La branche Assurance pour les risques des personnes au chômage (AC) a poursuivi son évolution positive. Le nombre de cas résolus par rapport au total de tous les cas ouverts a atteint le bon niveau de l'exercice précédent et le nombre de cas en suspens n'a pratiquement pas bougé. Grâce à l'extraordinaire soutien apporté par le système Apollo 2, l'équipe a pu maintenir son haut niveau de rendement. La durée moyenne du traitement des cas d'invalidité est inférieure à trois mois, ce qui est un très bon résultat, surtout si l'on tient compte de l'attente liée aux dossiers incomplets.

Par rapport à l'exercice précédent, la branche Contrôle de la réaffiliation (CR) a reçu environ 17'300 annonces de moins. En raison du retard accumulé dans la LPP, un peu plus de 3'000 annonces n'ont pas pu être traitées entièrement.

La plateforme en ligne Exchange LPP a continué de prouver son utilité en 2014. Le volume de cas traités a encore progressé, de même que la qualité des données.

1.2.1.2. Conseil de fondation

La collaboration au sein du Conseil de fondation de l'institution supplétive s'est également déroulée de manière réjouissante en 2014, grâce à des objectifs communs et à une volonté de collaborer marquée.

Au cours de l'exercice, le Conseil de fondation a tenu quatre réunions ordinaires. Les principaux points à leur ordre du jour étaient:

- > Surveillance générale des projets stratégiques
- > Prise de connaissance des rapports de l'organe de révision et de l'expert en prévoyance professionnelle
- > Approbation des comptes annuels 2013
- > Prise de connaissance de la décision de vérification de la CHS au 31.12.2013
- > Surveillance de l'introduction du système de contrôle interne
- > Prise de position sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020
- > Application de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)
- > Election à la vice-présidence
- > Adoption de l'étude ALM sur la branche Prévoyance LPP
- > Mise en œuvre des règles pour la détermination du montant des cotisations dans la branche AC

- > Perfectionnement du modèle de provisions «Protection du capital» dans la branche CLP
- > Rémunération des comptes de libre passage
- > Adoption du budget 2015

1.2.1.3. Comités

1.2.1.3.1. Comité du Conseil de fondation

Le Comité du Conseil de fondation a tenu six séances ordinaires en 2014. Il a préparé les activités et les bases de décision pour le Conseil de fondation, lorsque d'autres comités ne l'avaient pas déjà fait. Il a surveillé le projet stratégique Apollo 2, la mise en œuvre de la stratégie IT et l'avancement des travaux liés à la stratégie 2018. Par ailleurs, il a travaillé sur le rapport d'expertise actuarielle ainsi que sur des sujets importants tels que l'étude ALM pour la branche LPP, l'élargissement de la palette de plans dans le régime surobligatoire, la conversion en rentes des prestations de libre passage et la mise en œuvre d'un ensemble de règles pour la détermination des cotisations dans la branche Assurance pour les risques des personnes au chômage.

1.2.1.3.2. Comité de placement

Le Comité de placement s'est réuni huit fois en 2014. En plus des points récurrents à l'ordre du jour, les sujets suivants ont été traités de manière approfondie: adaptation du règlement de placement lié à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), vérification de la stratégie de placement dans la branche LPP en s'appuyant sur une nouvelle étude ALM, comparaison des prestations de Global Custody fournies par l'UBS avec d'autres offres. Par ailleurs, la recherche d'un quatrième gérant de fortune pour les placements à revenu fixe à court terme a été ouverte et devrait prendre fin au cours du premier semestre 2015.

1.2.1.4. Projets

L'aboutissement d'Integra 2 a réduit le nombre de projets importants à Apollo 2 et à la mise en place complète du système de contrôle interne (SCI). Alors que le projet technique et informatique Apollo 2 a pu être terminé dans les délais, la révision des risques et des contrôles dans la branche Operation reste à effectuer dans le cadre du projet SCI, car les activités sont désormais gérées par un système strictement orienté processus dans les quatre branches et les risques, comme les contrôles ont changé par rapport à l'année précédente.

1.2.1.4.1. Apollo 2

A l'occasion de la clôture du projet Apollo 2, il convient de rappeler les caractéristiques de ce nouveau système:

- > Apollo est une plateforme qui englobe tous les processus de gestion administrative.
- > Apollo est une approche globale et intègre les processus et les fonctions techniques sous la forme de services, données de clients, de partenaires et de prévoyance ainsi que les dossiers (archives électroniques) dans un seul et même système.
- > Grâce à Apollo, l'institution supplétive peut reproduire de façon rapide et exhaustive ses exigences spécifiques qui n'existent nulle part ailleurs sous cette forme ou dans cette combinaison.
- > Apollo met à disposition des collaborateurs techniques et de la direction les moyens nécessaires à la gestion des affaires.
- > Apollo est donc unique dans le monde de la prévoyance professionnelle.
- > Sans Apollo, il est difficile voire impossible d'atteindre les objectifs de l'institution supplétive.

Grâce à la grande discipline observée par tous, le budget du projet n'a pas été entièrement utilisé et le système a permis d'économiser environ 1.5 million de francs dès sa première année en production, bien que son objectif premier fût l'amélioration de la qualité.

Grâce à l'engagement sans faille et à la haute compétence de tous les participants, l'institution supplétive a mené à bien un projet extrêmement exigeant.

1.2.1.4.2. SCI

L'introduction du système de contrôle interne (SCI) s'est effectuée conformément au calendrier du projet Apollo 2. Cette démarche est pertinente étant donné que c'est là que tous les contrôles importants sont non seulement définis et documentés, mais aussi imposés et surveillés par le système. Le SCI est désormais introduit dans les quatre branches AC, LPP, CLP et CR.

Il en va de même pour les secteurs Placements de capitaux et Technique & Actuariat ainsi que pour la comptabilité et le service juridique. L'institution supplétive respecte ainsi le calendrier d'introduction défini.

Néanmoins, il est apparu au cours de l'exercice que les risques et les contrôles ont été modifiés par Apollo 2 à un point tel (dans le sens de la sécurité), qu'une révision du SCI dans les branches AC, CLP, Prévoyance LPP et CR sera nécessaire en 2015.

1.2.1.4.3. Taskforce LPP

Au cours de l'exercice, le projet Taskforce LPP avait pour objectif la numérisation et le classement des dossiers actifs, l'amélioration de la qualité des données et la correction de la migration des affiliations traitées partiellement au cours de l'exercice précédent.

Une bonne partie de ces travaux ont pu être effectués. Les cas complexes occuperont encore l'équipe l'année prochaine.

La collaboration au sein du Postpoint, du service Prestations, du service Encaissement et du service Clientèle fait partie des autres tâches dans le cadre de ce projet.

1.2.2. Technique d'assurance

1.2.2.1. Résultat

L'exercice clôture sur un bénéfice de 376 millions de francs.

Le résultat des intérêts, qui se monte à 352 millions de francs, est nettement meilleur que celui de l'exercice précédent. Tant la hausse des marchés boursiers que la baisse des taux d'intérêt pour les obligations ont joué en la faveur de ce résultat pour l'exercice. Côté charges, le perfectionnement du modèle de provision pour la protection du capital dans la branche CLP a entraîné une dépense de mise en réserve d'un montant de 85 millions de francs.

Le résultat du risque est une nouvelle fois positif à 29 millions de francs, grâce à des cotisations suffisantes et parce que les provisions techniques ont d'ores et déjà été augmentées pour atteindre leurs valeurs cibles. Au cours de l'exercice, l'évolution du résultat du risque est marquée d'une part par la diminution des cotisations dans la branche LPP et, d'autre part, par la charge des sinistres modérée pour cause d'invalidité et de décès ainsi

que par l'augmentation croissante des charges due à des taux de conversion trop élevés. Par rapport à l'exercice précédent, aucun produit exceptionnel n'a été enregistré.

Le résultat des coûts est une nouvelle fois négatif, étant donné que la branche CLP a totalement renoncé aux contributions aux frais et que les produits des prestations dans la branche LPP ont baissé suite à l'introduction d'Apollo 2. Malgré tout, la branche LPP a pu cette année encore renoncer à la couverture du déficit par le Fonds de garantie.

Composition du résultat de l'ensemble de la Fondation	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Résultat des intérêts	351'974'598	128'800'494	173.3%
Résultat net des placements de la fortune	530'524'701	237'492'227	123.4%
Rémunération du capital épargne	-79'913'103	-70'711'733	13.0%
Rémunération des réserves mathématiques	-18'828'000	-16'822'000	11.9%
Intérêt gagné sur compensation du renchérissement	5'470'000	4'824'000	13.4%
Constitution provision pour protection du capital	-85'279'000	-25'982'000	228.2%
Résultat du risque	29'193'946	63'226'429	-53.8%
Cotisations de risque (y compris contributions au renchérissement)	87'637'283	94'892'967	-7.6%
Indemnité Fonds de garantie art. 12	0	1'735'452	-100.0%
Montants des sinistres *	-58'443'337	-33'401'990	75.0%
Résultat des frais	-5'701'553	-2'052'883	177.7%
Contributions aux frais de gestion	15'428'605	16'194'883	-4.7%
Produit de prestations fournies	3'120'966	6'368'017	-51.0%
Frais administratifs	-24'251'124	-24'615'783	-1.5%
Résultat actuariel intermédiaire	375'466'991	189'974'039	97.6%
Résultat de diverses recettes et dépenses	543'828	4'627'068	-88.2%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	375'966'132	194'562'595	93.2%

* Le montant des sinistres tient compte de la modification de la provision pour taux de conversion de 8.6 millions de francs (3.5 millions l'année précédente) et du produit exceptionnel de 25.8 millions de francs engendré par la libération de provisions suite révision du règlement des provisions.

1.2.3. Placements de capitaux - Ensemble de la Fondation

1.2.3.1. Rétrospective du marché

La politique monétaire extrêmement expansive menée par toutes les grandes banques centrales dans le monde a entraîné la chute des taux d'intérêt et donc des plus-values sur les titres à taux fixe. Par la suite, les taux bas ont conduit les investisseurs à se tourner de plus en plus vers les actions et les valeurs immobilières. Il n'est donc pas étonnant que toutes les catégories de placement aient progressé en valeur en 2014. Seules les matières premières (commodities) font exception et ont enregistré des pertes en raison de la chute des prix sur les marchés de l'énergie. Le niveau extrêmement bas des taux d'intérêt générera à l'avenir des rendements inférieurs à ceux que nous avons connus dans le passé.

1.2.3.2. Organisation des placements

L'organisation des placements de l'institution supplétive n'a pas subi de changement en 2014.

1.2.3.3. Stratégie de placement

Les stratégies de placement n'ont pas été revues dans les trois branches. La dynamique des stratégies de placement dans les branches CLP et AC n'a pas conduit non plus à une révision de la répartition stratégique de la fortune.

Début 2014, la catégorie de placement Actions monde a connu un changement: plus de 1600 actions du MSCI World Index global ont été remplacées par des titres du MSCI World IMI Index qui rassemble des petites et moyennes entreprises. Ce nouvel indice de référence contient des actions de plus de 6'100 entreprises de 24 pays de l'OCDE. L'institution supplétive investit toujours dans un portefeuille à gestion passive.

Stratégie de placement 2014	Total	LPP	CLP*	AC*
Liquidités/marché monétaire CHF	33.3%	1.0%	42.0%	20.0%
Obligations Suisse	21.4%	46.0%	15.0%	29.0%
Obligations monde	17.2%	22.5%	16.0%	17.0%
Actions Suisse	5.0%	5.0%	5.0%	5.5%
Actions monde	12.0%	13.0%	11.5%	14.5%
Actions marchés émergents	2.0%	1.5%	2.0%	3.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
Valeurs immobilières monde	0.5%	2.0%	0.0%	2.0%
Matières premières	1.6%	2.0%	1.5%	2.0%

* stratégie de placement dynamique

Toute stratégie de placement comporte des fourchettes tactiques pour les diverses catégories afin de prévenir un écart trop important par rapport à la stratégie. Comme il ressort du tableau d'ensemble ci-après au niveau de la totalité de la fortune, les valeurs se situent dans les limites des fourchettes définies.

Allocation de placement au 31.12.2014 (ensemble de la Fondation)	Stratégie	Fourchettes*		Valeur marchande 31.12.2014	Quote-part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	33.3%	21.5%	46.9%	3'816'355'759	36.7%
Obligations Suisse	21.4%	18.8%	24.1%	2'114'840'810	20.3%
Obligations monde	17.2%	15.1%	19.3%	1'736'989'400	16.7%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	498'785'609	4.8%
Actions monde	12.0%	9.5%	14.4%	1'239'184'676	11.9%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	195'733'127	1.9%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	667'806'672	6.4%
Valeurs immobilières monde	0.5%	0.0%	2.2%	46'398'690	0.4%
Matières premières	1.6%	0.6%	2.6%	137'314'746	1.3%
FX Overlay				-51'073'229	-0.5%
Total placements de capitaux				10'402'336'261	100.0%

* pondéré, basé sur les fourchettes des différentes branches

1.2.3.4. Répartition des placements (allocation des actifs)

L'allocation des actifs est expliquée dans les rubriques ci-dessous pour chaque branche.

1.2.3.5. Performance

La performance 2014 calculée selon la méthode TWR quotidienne est de 5.7% pour l'ensemble de la fortune de la Fondation (contre 2.8% l'année précédente), ce qui correspond à l'indice de référence.

Catégorie de placements	Part de la fortune 31.12.2014			Performance 2014	
	en mio. CHF	Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Benchmark
Liquidités/marché monétaire CHF	3'816.4	36.7%	33.3%	0.2%	-0.1%
Obligations Suisse	2'114.8	20.3%	21.4%	8.6%	8.8%
Obligations monde	1'737.0	16.7%	17.2%	10.8%	12.3%
Actions Suisse	498.8	4.8%	5.0%	12.9%	13.0%
Actions monde	1'239.2	11.9%	12.0%	17.5%	17.0%
Actions marchés émergents	195.7	1.9%	2.0%	8.9%	9.3%
Valeurs immobilières Suisse	667.8	6.4%	7.0%	9.6%	9.3%
Valeurs immobilières monde	46.4	0.4%	0.5%	9.6%	9.5%
Matières premières	137.3	1.3%	1.6%	-8.3%	-7.3%
FX Overlay	-51.1	-0.5%			
Total global	10'402.3	100.0%	100.0%	5.7%	5.7%

2014 a été une très bonne année pour les placements de l'institution supplétive. L'objectif de rendement a pu être largement dépassé dans toutes les branches.

En raison de leurs missions spécifiques et de la tolérance limitée au risque, les stratégies de placement varient fortement dans les trois branches de l'institution supplétive en ce qui concerne la part du marché monétaire et d'actions, ce qui s'est reflété dans le résultat des placements. La branche LPP a enregistré en 2014 une performance de 8.6%, ce qui constitue un très bon résultat par rapport à d'autres institutions du secteur. Afin de pouvoir proposer une rémunération conforme au marché des comptes de libre passage, une grande partie (45.9%) de la fortune de cette branche a été placée sur le marché monétaire en CHF. Sous cet angle, le rendement de 4.9% de cette branche est très positif. Dans la branche AC, le rendement des placements se monte à 6.7%.

Les risques de change sont dans une large mesure couverts dans toutes les branches de l'institution supplétive, car ils ne donnent lieu à aucune prime de risque. Par conséquent, la fortune n'a guère profité de la hausse importante de l'USD au second semestre. Sans couverture du risque de change, le résultat annuel aurait été supérieur de 0.5 point.

Sans surprise, du fait que l'allocation des actifs dans les catégories de placements obéit à des règles et que la stratégie de placement est associée à des mandats de gestion passive pour la plupart, le rendement du portefeuille ne s'est pas beaucoup écarté de l'indice de référence.

1.2.3.6. Gouvernance

L'institution supplétive remplit les dispositions prévues à l'art. 51b LPP et s'engage, en tant que membre de l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP, à respecter les prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité de la Charte de l'ASIP.

Les responsables des caisses de pension sont tenus de préserver fiduciairement les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes et de ne retirer de leur activité aucun avantage matériel allant au-delà des indemnités habituelles.

Ces directives s'appliquent à tous les organes et collaborateurs ainsi qu'à tous les partenaires commerciaux de l'institution supplétive. L'an dernier également, il a été demandé à toutes les personnes concernées de fournir une déclaration relative au respect de cette directive.

Toutes les personnes directement impliquées dans le processus de gestion de fortune confirment par écrit qu'elles connaissent les dispositions légales et les règlements internes de l'institution de prévoyance en matière d'intégrité et de loyauté et qu'elles les ont respectées en 2014. Elles confirment en particulier ne pas avoir bénéficié d'avantages patrimoniaux personnels, de commissions ou d'autres avantages pécuniaires (sauf indemnités mineures au sens des règles internes) qui n'ont pas été remis à l'institution de prévoyance.

L'institution supplétive a exercé ses droits de vote dans les assemblées générales des cent cinquante plus grandes entreprises suisses cotées en bourse, conformément aux recommandations d'Ethos. Afin de se conformer intégralement aux dispositions de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), le Conseil de fondation de l'institution supplétive a procédé à des modifications de son règlement des placements. A l'avenir, elle exercera ses droits de vote dans toutes les sociétés anonymes suisses cotées en bourse dont l'institution supplétive détient des parts. Un rapport trimestriel détaillé faisant état des votes exprimés sera publié sur internet.

1.3. Comptes annuels

1.3.1. Bilan et compte d'exploitation

1.3.1.1. Bilan de l'ensemble de la Fondation

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	10'681'420'900.09	9'256'317'821.34
Liquidités	121'474'350.58	131'898'783.73
Créances sur les cotisants	134'804'077.09	105'964'413.52
Autres créances	19'786'211.72	55'079'865.54
Avoirs auprès de tiers	45'705.84	91'553.23
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	1'603'317.54	2'070'789.30
Avoirs auprès du Fonds de garantie	17'552'459.23	52'438'567.12
Avoirs auprès de destinataires	584'729.11	478'955.89
Placements de capitaux	10'402'336'260.70	8'959'161'675.15
Liquidités/marché monétaire CHF	3'816'355'758.86	3'272'074'296.07
Obligations Suisse	2'114'840'810.04	1'806'117'070.26
Obligations monde	1'736'989'400.35	1'447'567'966.38
Actions Suisse	498'785'609.41	441'907'742.57
Actions monde	1'239'184'675.60	1'051'613'707.74
Actions marchés émergents	195'733'126.84	134'485'060.60
Matières premières	137'314'745.64	114'407'948.95
Hedge Funds	0.00	131'486.58
Valeurs immobilières Suisse	667'806'672.45	570'081'618.12
Valeurs immobilières monde	46'398'690.13	75'111'788.21
FX Overlay	-51'073'228.62	45'662'989.67
Matériel d'exploitation	3'020'000.00	4'213'083.40
Actifs de régularisation	6'099'599.25	5'738'540.05
Total des actifs	10'687'520'499.34	9'262'056'361.39
PASSIF		
Engagements	219'633'312.68	138'426'022.27
Prestations de libre passage et rentes	53'318'224.75	44'110'855.67
Autres engagements	166'315'087.93	94'315'166.60
Passifs de régularisation	1'306'245.20	1'852'327.10
Réserve de cotisations employeur	423'156.09	356'064.75
Provisions non techniques	5'387'716.97	5'745'470.11
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	9'390'957'463.55	8'421'830'004.00
Capital de prévoyance assurés actifs	7'979'557'463.55	7'198'915'004.00
Capital de prévoyance rentiers	825'272'000.00	743'937'000.00
Provisions techniques	586'128'000.00	478'978'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	953'137'514.76	640'642'014.02
Fonds disponibles/découvert (dont CHF 5'000.00 capital de Fondation)	116'675'090.09	53'204'459.14
Etat au début de la période	53'199'459.14	29'139'552.29
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Excédent des produits	63'470'630.95	24'059'906.85
Total des passifs	10'687'520'499.34	9'262'056'361.39

1.3.1.2. Compte d'exploitation de l'ensemble de la Fondation

	2014	2013
	CHF	CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	214'442'202.19	227'606'803.57
Cotisations salariés	92'720'965.81	96'424'314.30
Cotisations employeurs	114'467'035.16	122'683'800.60
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations	-151'963.06	-22'919.30
Primes uniques et rachats	3'705'336.09	2'577'378.40
Indemnités reçues du Fonds de garantie art. 12	0.00	1'650'767.35
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge	3'483'788.00	3'223'128.83
Subsides du Fonds de garantie pour insolvabilité	-43.75	880'728.19
Versements à la réserve de cotisations de l'employeur	217'083.94	189'605.20
Prestations d'entrée	1'792'701'225.15	1'532'188'710.11
Dépôts de libre passage	1'788'992'216.29	1'528'841'610.54
Paiements versements anticipés EPL/divorce	3'709'008.86	3'347'099.57
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>2'007'143'427.34</i>	<i>1'759'795'513.68</i>
Prestations réglementaires	-237'385'382.16	-224'999'904.84
Rentes de vieillesse	-26'889'227.30	-21'878'744.70
Rentes de survivants	-4'744'058.38	-4'279'207.03
Rentes d'invalidité	-20'687'687.11	-23'062'455.68
Rentes pour enfants	-2'885'089.02	-3'203'418.59
Prestations en capital lors de la retraite	-152'703'793.26	-145'178'936.26
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-29'475'527.09	-27'397'142.58
Prestations de sortie	-933'680'944.47	-827'927'170.36
Prestations de libre passage à la sortie	-891'891'701.10	-796'174'572.18
Versements anticipés EPL/divorce	-20'852'715.23	-20'694'690.73
Versements à la dissolution du contrat	-20'936'528.14	-11'057'907.45
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-1'171'066'326.63</i>	<i>-1'052'927'075.20</i>
Dissolution/constitution	-969'242'780.43	-728'966'747.23
Capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations		
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-738'236'556.82	-584'269'328.29
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	-45'661'000.00	-66'673'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	-105'367'000.00	-7'146'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-79'913'102.73	-70'711'733.04
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	-65'120.88	-166'685.90
Charges d'assurances	-519'099.00	-548'760.51
Cotisations au Fonds de garantie	-519'099.00	-548'760.51
Résultat net de la partie assurance	-133'684'778.72	-22'647'069.26

	2014	2013
	CHF	CHF
Résultat net du placement de la fortune	530'524'700.79	237'492'226.55
Intérêts encaissés sur les liquidités	95'634.56	100'967.99
Intérêts des autres créances	2'640'251.09	1'777'672.64
Rémunération des placements de capitaux	544'510'926.50	250'175'339.42
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	9'993'375.98	6'311'721.46
Résultat obligations Suisse	164'284'866.61	-56'057'458.06
Résultat obligations monde	118'868'995.02	-90'263'661.63
Résultat actions Suisse	57'148'545.16	86'363'130.15
Résultat actions monde	234'679'958.89	246'620'684.90
Résultat actions marchés émergents	17'296'950.06	-10'842'523.70
Résultat matières premières	-13'938'059.46	-12'839'116.13
Résultat Hedge Funds	0.00	1'851'501.45
Résultat valeurs immobilières Suisse	62'297'141.35	15'603'783.04
Résultat valeurs immobilières monde	5'752'897.64	9'034'511.95
Résultat FX Overlay	-111'873'744.75	54'392'765.99
Dépenses de gestion de la fortune	-14'726'922.36	-13'099'926.93
Charges d'intérêts	-1'995'189.00	-1'461'826.57
Dissolution/constitution de provisions non techniques	357'753.14	-914'133.26
Autres recettes	4'783'495.44	8'914'725.61
Produit de prestations de services fournies	3'120'966.03	6'368'016.82
Autres recettes	1'662'529.41	2'546'708.79
Autres charges	-1'763'915.09	-3'667'371.07
Frais administratifs	-24'251'123.87	-24'615'783.46
Frais administratifs généraux	-23'867'153.02	-24'156'852.26
Révision/Expert en prévoyance professionnelle	-258'970.85	-290'931.20
Autorité de surveillance	-125'000.00	-168'000.00
<i>Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</i>	<i>375'966'131.69</i>	<i>194'562'595.11</i>
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	-312'495'500.74	-170'502'688.26
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-312'495'500.74	-170'502'688.26
Excédent des produits	63'470'630.95	24'059'906.85



2. CLP COMPTES DE LIBRE PASSAGE

2.1. Aperçu

Le contenu du chapitre CLP fait partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

2.1.1. Marche des affaires

Quiconque pensait que l'afflux net de capitaux de libre passage enregistré en 2013 ne serait pas dépassé de sitôt s'est largement trompé. L'exercice a dépassé les attentes une nouvelle fois. L'institution supplétive inscrit deux nouveaux records dans son histoire avec un afflux de plus de 1.67 milliard de francs et une sortie de capitaux de 0.94 milliard.

Le volume d'affaires élevé des capitaux de prévoyance a pesé lourd sur les services administratifs, car, outre le nombre de cas à traiter, le volume d'appels téléphoniques a sensiblement augmenté. De plus, le service clientèle de la branche Comptes de libre passage a prêté main forte à d'autres branches. C'est notamment le traitement des paiements qui a posé le plus de difficultés, car il n'est pas possible de prévoir à quel moment les mouvements importants interviendront et donc de planifier les capacités en conséquence. A cela s'ajoute le fait qu'un nombre élevé d'ouvertures de compte a tendance à faire fléchir le degré de couverture, lorsque celui-ci est positif.

Avec l'augmentation des clients «volontaires», les besoins de la clientèle ont évolué concernant la vitesse de traitement. Dans le cas des ouvertures de compte «passives», le traitement n'est pas à quelques jours près, d'autant que les fonds portent intérêt à compter de la date de valeur de l'apport. En revanche, une personne qui choisit délibérément l'institution supplétive comme partenaire a des exigences plus élevées quant au temps de réaction.

La plateforme en ligne Exchange LPP servant à l'annonce des prestations de sortie a été utilisée intensivement. On ne soulignera jamais assez l'effet positif de cette plateforme sur le plan de la qualité des données, car de nombreuses entrées sont validées directement, ce qui réduit le taux d'erreur.

Divers médias ont fait écho d'«avoirs perdus». Ce terme prête à confusion. En effet, chaque franc qui est versé à l'institution supplétive peut être attribué sans doute possible à l'ayant droit. Il ne s'agit donc tout au plus d'«avoirs oubliés». Il faut souligner ici que chaque personne finit par être «retrouvée».

Différentes mesures permettent d'aboutir à ce résultat positif: quand des informations font défaut, l'institution supplétive interroge systématiquement la caisse de pension précédente afin de compléter les annonces. De plus, chaque trimestre, elle effectue un rapprochement entre ses données et celles du Fonds de garantie, qui a notamment pour tâche de jouer le rôle de centrale d'information pour la prévoyance professionnelle. Une grande partie des personnes finit par être retrouvée quand elles partent à la retraite parce que le Fonds de garantie a accès aux informations des systèmes de gestion des bénéficiaires de rentes (y c. les pays voisins).

2.1.2. Chiffres-clés

Chiffres-clés CLP	2014	2013	Ecart
Nombre de comptes	904'882	854'770	5.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	7'832'668'608	6'813'261'385	15.0%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	7'252'548'575	6'423'970'366	12.9%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	190'829'014	87'649'448	117.7%
Frais administratifs directs *	4'294'104	5'717'888	-24.9%
- par assuré en CHF	4.75	6.69	-29.1%
Rendement sur le capital **	4.9%	2.8%	2.1%
Degré de couverture: effectif	108.0%	106.1%	1.8%
Degré de couverture: théorique	115.6%	115.6%	0.0%

* hors frais de gestion de fortune

** rendement calculé selon la méthode d'évaluation quotidienne TWR (time weighted return); ajusté aux données de l'année précédente; écart par rapport à l'année précédente en valeur absolue, c'est-à-dire en points de pourcentage

2.1.2.1. Commentaire des chiffres-clés

Les fonds placés ont obtenu un rendement de 4.9% (année précédente: 2.8%). Pendant tout l'exercice, les comptes de libre passage ont été rémunérés au taux de 1.0%. La provision pour la protection du capital a été dotée de 1.2 point de pourcentage. Grâce à ce bon rendement, les dépenses liées à la rémunération et à la mise en réserve ont pu être financées sans effort. Les comptes se soldent par un excédent de recettes de 190.8 millions de francs (contre 87.6 millions de francs l'année précédente) lequel est intégralement affecté à la réserve de fluctuation de valeur.

Les frais administratifs directs par compte sont faibles (4.75 francs). Ils ne sont pas imputés aux clients, mais financés par les produits des placements de capitaux.

2.1.3. Membres actifs

2.1.3.1. Assurés actifs

Le nombre de comptes gérés au 31.12.2014 était de 904'882 (contre 854'770 l'année précédente). La hausse qui s'élève à 5.9% est légèrement plus forte que l'année précédente.

2.1.4. Mode de mise en œuvre du but

2.1.4.1. Commentaire des plans de prévoyance

Les comptes de libre passage se gèrent comme de simples comptes d'épargne. Il n'y a aucune couverture du risque. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

2.1.4.2. Financement, méthode de financement

Depuis début 2011, aucune contribution aux frais n'a été prélevée sur les avoirs de libre passage. Les frais de gestion sont donc entièrement financés sur les produits du capital.

2.1.5. Placements de capitaux

2.1.5.1. Stratégie de placement

La stratégie de placement est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent. L'allocation n'a pas non plus été modifiée en raison de la dynamique dépendant du degré de couverture.

2.1.5.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

L'allocation effective des actifs n'a pas beaucoup évolué par rapport à l'exercice précédent. Dans tous les segments de placements, l'écart a été inférieur à 1 point de pourcentage.

2.1.5.3. Afflux de capitaux

Si l'on tient compte de l'ensemble des entrées de fonds jusqu'au 31.12.2014, on obtient un afflux de fonds total de 729.1 millions de francs («brut»). Celui-ci se compose de 1'670.1 millions de paiements reçus et 941.0 millions de prestations versées.

Si l'on tient compte uniquement des fonds comptabilisés dans l'afflux («net»), on obtient un afflux de fonds élevé en 2014, en progression par rapport au niveau déjà important enregistré l'année précédente.

Afflux de capitaux	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
brut	729'110'438	606'583'532	20.2%
net *	671'378'969	534'707'427	25.6%

* cotisations comptabilisées moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales ni régularisations

2.1.5.4. Performance

La performance des placements de capitaux calculée selon la méthode TWR quotidienne s'est élevée à 4.9% contre 2.8% l'exercice précédent.

2.1.6. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

2.1.6.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La branche CLP ne couvre aucun risque actuariel. Elle supporte uniquement les risques liés aux placements.

2.1.6.2. Evolution et rémunération de l'avoire d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs)

Développement de l'avoire d'épargne	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Etat de l'avoire d'épargne au 01.01	6'298'010'366	5'697'410'956	10.5%
Dépôts de libre passage	1'612'471'036	1'318'476'337	22.3%
Païement versements anticipés EPL/divorce	3'542'541	3'064'327	15.6%
Prestations de libre passage à la sortie	-797'699'424	-642'883'462	24.1%
Versements anticipés EPL/divorce	-17'750'542	-16'753'481	6.0%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-123'792'681	-120'584'836	2.7%
Dissolution pour contributions aux frais	-50'200	-41'400	21.3%
Versements indus	-8'170	-6'355	28.6%
Corrections	0	8'769	-100.0%
Rémunération du capital épargne 1.0%, (ann. préc.: 1.0%)	66'586'648	59'309'402	12.3%
Charges d'intérêts sur les prestations de libre passage	0	10'110	-100.0%
Total avoire d'épargne assurés actifs au 31.12	7'041'309'575	6'298'010'366	11.8%

Conformément à la décision du Conseil de fondation, la rémunération de l'avoire d'épargne s'aligne en premier lieu sur les possibilités financières de la Fondation et ensuite sur les taux d'intérêt crédités par des banques suisses représentatives pour les comptes de libre passage. La rémunération est revue chaque trimestre. Depuis le 1er janvier 2013, le taux d'intérêt est déterminé sur la base d'une valeur indicative en fonction du degré de couverture, cette valeur indicative s'alignant sur le taux de swap à cinq ans. Bien que le niveau des taux d'intérêt ait été généralement bas au cours de l'exercice, un taux de 1.0% a été crédité en 2014.

2.1.6.3. Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Somme des avoirs de vieillesse LPP	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	4'566'441'726	4'118'119'110	10.9%

Sur l'ensemble du capital de prévoyance de 7.0 milliards de francs, environ 64.9% (année précédente: 65.4%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.

2.1.6.4. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La branche CLP ne couvre pas de risques actuariels. Un rapport de l'expert n'est donc pas nécessaire. Il est tenu compte des particularités des comptes de libre passage par le biais d'une stratégie de placement dynamique.

2.1.6.5. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel (provisions techniques)

Développement des provisions techniques	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01	125'960'000	99'978'000	26.0%
Modification provision pour protection du capital	85'279'000	25'982'000	228.2%
Total provisions techniques au 31.12	211'239'000	125'960'000	67.7%

En raison de la tolérance structurelle au risque restreinte de la branche CLP, le Conseil de fondation a décidé en 2009 de constituer une provision pour protection du capital. Durant l'exercice, la méthode de calcul de cette provision a été ajustée. Désormais, elle permet de garantir que le degré de couverture qui ressort du bilan demeure, avec une forte probabilité, au-dessus du degré de couverture qui permet à la branche CLP de s'assainir par ses propres moyens en l'espace de cinq ans. De plus, elle garantit, avec une forte probabilité, la sortie dans un délai de cinq ans du découvert, par ses propres moyens, en cas d'assainissement. A cette fin, la valeur cible de cette provision correspond à 3% du capital de prévoyance. Les dépenses de mise en réserve s'élevaient à 85.3 millions de francs pendant l'exercice.

2.1.6.6. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Grâce à une marge d'intérêt suffisante, le degré de couverture a continué d'évoluer positivement. Il s'élève actuellement à 108.0%.

Degré de couverture	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'252'548'575	6'423'970'366	12.9%
Réserve de fluctuation de valeur	580'120'033	389'291'019	49.0%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	7'832'668'608	6'813'261'385	15.0%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	108.0%	106.1%	1.8%

2.1.7. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

2.1.7.1. Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande 31.12.2014	Quote-part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	42.0%	27.0%	57.5%	3'621'157'615	45.9%
Obligations Suisse	15.0%	13.0%	17.0%	1'090'502'982	13.8%
Obligations monde	16.0%	14.0%	18.0%	1'228'984'845	15.6%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	370'584'960	4.7%
Actions monde	11.5%	9.0%	14.0%	871'080'529	11.0%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	147'933'223	1.9%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	498'058'840	6.3%
Valeurs immobilières monde	0.0%	0.0%	2.0%	0	0.0%
Matières premières	1.5%	0.5%	2.5%	96'785'114	1.2%
FX Overlay				-36'868'741	-0.5%
Total placements de capitaux				7'888'219'367	100.0%

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale, les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

2.1.8. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

2.1.8.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	32'703	32'838	-0.4%
Parts du pool impôt anticipé	1'051'378	1'531'615	-31.4%
Avoirs auprès de destinataires	14'199	17'199	-17.4%
Total autres créances	1'098'280	1'581'651	-30.6%

2.1.8.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	130'117'892	81'508'920	59.6%
Engagements pour dommages éventuels	400'000	500'000	-20.0%
Engagements auprès d'autres branches	6'897'186	8'403'758	-17.9%
Impôt à la source et impôt anticipé	629'703	318'693	97.6%
Autres engagements	159'565	250'519	-36.3%
Total autres engagements	138'204'345	90'981'889	51.9%

2.1.8.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Du croire sur remboursement	7'099	8'599	-17.4%
Total provisions non techniques	7'099	8'599	-17.4%

2.1.8.4. Autres recettes

Autres recettes	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Commission de traitement impôt à la source	146'897	144'816	1.4%
Bénéfices de liquidations	57'998	20'925	177.2%
Divers	114'821	50'000	129.6%
Total autres recettes	319'715	215'741	48.2%

2.1.8.5. Autres charges

Autres charges	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Frais de chèques postaux	11'802	6'714	75.8%
Frais généraux	0	8'769	-100.0%
Autres dépenses	8'924	22'598	-60.5%
Total autres charges	20'726	38'080	-45.6%

2.1.8.6. Frais administratifs

Les frais administratifs ont diminué de 18.5% à 5.38 millions de francs.

Les frais administratifs directs liés à la gestion ont baissé de 1.42 million de francs. Les frais d'infrastructure (loyers ou entretien du site de Weststrasse, frais de port, téléphonie, matériel, etc.) ont été répartis pour la première fois selon le principe de la causalité entre les différentes branches. Il en a résulté un allègement pour la branche CLP d'environ 0.9 million de francs. De plus, la réallocation de ressources du service spécialisé s'est traduit par un allègement supplémentaire d'environ 0.5 million de francs.

Les charges liées aux projets et aux amortissements de l'organe de gestion ont progressé de 0.17 million de francs. Des investissements à hauteur de 0.29 million de francs rendus nécessaires par le regroupement des deux sites germanophones de Zurich et de Rotkreuz ont été amortis.

Au niveau de la Fondation, la hausse des frais de personnel de l'organe de gestion suite à la création/l'extension de fonctions transversales (informatique, comptabilité, service juridique) a occasionné un surcoût d'un montant de 0.21 million de francs à la charge de la branche CLP. A la différence de l'exercice précédent, aucuns frais de projet notables n'ont été comptabilisés. L'an dernier, le regroupement des deux sites de Rotkreuz et de Zurich avait engendré des frais de projet de 0.19 million de francs.

Dépenses administratives	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	4'629'177	5'881'648	-21.3%
Frais administratifs directs	4'294'104	5'717'888	-24.9%
Amortissements/projets directs	335'073	163'761	104.6%
Frais administratifs Fondation	754'371	723'454	4.3%
Direction/Conseil de fondation	686'936	472'741	45.3%
Frais des projets	12'374	185'936	-93.3%
Révision	33'186	35'377	-6.2%
Autorité de surveillance	21'875	29'400	-25.6%
Total frais administratifs	5'383'548	6'605'103	-18.5%

Les frais administratifs directs par compte ont à nouveau fortement diminué. Ils se chiffrent en moyenne à 4.75 francs (année précédente: 6.69 francs) et ne sont pas imputés aux clients.

A l'exception des versements anticipés et des mises en gage EPL, aucune contribution aux frais n'a été prélevée pour la gestion. Les frais des comptes de libre passage sont donc presque intégralement financés par les produits du capital.

Financement des frais administratifs	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Contributions aux frais des assurés	50'200	41'400	21.3%
Financement par le produit du capital	5'333'348	6'563'703	-18.7%
Total frais administratifs	5'383'548	6'605'103	-18.5%

2.2. Comptes annuels Comptes de libre passage

2.2.1. Bilan et compte d'exploitation

2.2.1.1. Bilan comptes de libre passage

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	7'971'330'747.35	6'904'688'051.19
Liquidités	82'013'101.06	99'942'362.31
Autres créances	1'098'279.54	1'581'651.40
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	1'084'080.64	1'564'452.50
Avoirs auprès de destinataires	14'198.90	17'198.90
Placements de capitaux	7'888'219'366.75	6'802'872'112.46
Liquidités/marché monétaire CHF	3'621'157'615.26	3'132'620'699.00
Obligations Suisse	1'090'502'981.55	933'638'887.36
Obligations monde	1'228'984'844.78	1'000'944'882.46
Actions Suisse	370'584'960.21	328'325'406.81
Actions monde	871'080'529.05	741'426'995.27
Actions marchés émergents	147'933'223.27	99'441'106.04
Matières premières	96'785'113.56	77'106'588.55
Hedge Funds	0.00	103'064.77
Valeurs immobilières Suisse	498'058'839.63	424'793'152.90
Valeurs immobilières monde	0.00	31'802'220.00
FX Overlay	-36'868'740.56	32'669'109.30
Matériel d'exploitation	0.00	291'925.02
Total des actifs	7'971'330'747.35	6'904'688'051.19
PASSIF		
Engagements	138'204'345.18	90'981'889.34
Autres engagements	138'204'345.18	90'981'889.34
Passifs de régularisation	450'695.00	436'177.00
Provisions non techniques	7'099.45	8'599.45
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'252'548'575.10	6'423'970'366.30
Capital de prévoyance assurés actifs	7'041'309'575.10	6'298'010'366.30
Provisions techniques	211'239'000.00	125'960'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	580'120'032.62	389'291'019.10
Fonds disponibles / découvert	0.00	0.00
Total des passifs	7'971'330'747.35	6'904'688'051.19

2.2.1.2. Compte d'exploitation Comptes de libre passage

	2014	2013
	CHF	CHF
Prestations d'entrée	1'616'005'163.66	1'321'534'308.88
Dépôts de libre passage	1'612'462'622.20	1'318'469'981.81
Paiements versements anticipés EPL/divorce	3'542'541.46	3'064'327.07
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	1'616'005'163.66	1'321'534'308.88
Prestations réglementaires	-123'792'680.84	-120'584'835.86
Prestations en capital lors de la retraite	-98'024'702.79	-95'767'055.58
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-25'767'978.05	-24'817'780.28
Prestations de sortie	-815'449'966.04	-659'636'943.37
Prestations de libre passage à la sortie	-797'699'423.67	-642'883'462.44
Versements anticipés EPL/divorce	-17'750'542.37	-16'753'480.93
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	-939'242'646.88	-780'221'779.23
Dissolution/constitution	-828'628'408.80	-626'614'041.99
Capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations		
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-676'762'760.52	-541'312'529.65
Dissolution/constitution de provisions techniques	-85'279'000.00	-25'982'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-66'586'648.28	-59'319'512.34
Résultat net de la partie assurance	-151'865'892.02	-85'301'512.34
Résultat net du placement de la fortune	347'727'764.36	179'335'502.33
Intérêts encaissés sur les liquidités	93'501.35	93'821.70
Rémunération des placements de capitaux	358'378'945.98	188'897'194.38
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	9'500'222.43	6'010'503.06
Résultat obligations Suisse	85'307'786.64	-30'210'953.96
Résultat obligations monde	84'522'186.97	-62'567'968.06
Résultat actions Suisse	42'463'664.90	63'002'421.65
Résultat actions monde	164'184'752.39	173'567'871.47
Résultat actions marchés émergents	12'813'905.75	-8'311'177.23
Résultat matières premières	-10'324'030.99	-8'813'265.42
Résultat Hedge Funds	0.00	1'415'602.67
Résultat valeurs immobilières Suisse	47'336'128.82	11'044'254.18
Résultat valeurs immobilières monde	1'145'324.53	5'934'528.41
Résultat FX Overlay	-78'570'995.46	37'825'377.61
Dépenses de gestion de la fortune	-10'744'682.92	-9'655'513.75
Charges d'intérêts	-0.05	0.00
Dissolution/constitution de provisions non techniques	1'500.00	1'500.00
Autres recettes	369'915.09	257'141.21
Produit de prestations de services fournies	50'200.00	41'400.00
Autres recettes	319'715.09	215'741.21

	2014	2013
	CHF	CHF
Autres charges	-20'725.73	-38'080.10
Frais administratifs	-5'383'548.18	-6'605'102.61
Frais administratifs généraux	-5'328'487.08	-6'540'325.46
Révision/Expert en prévoyance professionnelle	-33'186.10	-35'377.15
Autorité de surveillance	-21'875.00	-29'400.00
 <i>Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</i>	<hr/> 190'829'013.52	<hr/> 87'649'448.49
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	-190'829'013.52	-87'649'448.49
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-190'829'013.52	-87'649'448.49
 Excédent des produits	<hr/> 0.00 <hr/>	<hr/> 0.00 <hr/>



3. LPP PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

3.1. Aperçu

Le contenu du chapitre Prévoyance LPP fait partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

3.1.1. Marche des affaires

La mise en œuvre des deux grands projets, en l'occurrence Apollo 2, qui porte sur l'introduction d'un nouveau système de gestion orienté processus dans la branche Prévoyance LPP et Integra 2, consacré à la fermeture de l'agence de Rotkreuz et à l'intégration de son personnel à Zurich, a mobilisé toutes les ressources disponibles pour assurer la poursuite de la gestion des affaires courantes avec la qualité nécessaire. Par ailleurs, la migration de tout l'historique depuis 1985 a été réalisée, ce qui a nécessité un tour de force sans pareil de la part des services informatiques, mais aussi des services opérationnels.

Dans ces conditions, les retards dans le service clients, le service des prestations et l'encaissement n'ont pu être évités. Les retards ont été les plus importants dans le traitement des résiliations de contrat et des sorties. Toutefois, la situation s'est progressivement améliorée au cours de l'exercice et des progrès ont été enregistrés pratiquement à tous les niveaux. La qualité a régulièrement progressé, sauf dans des cas relativement peu nombreux. Le traitement efficace et rapide des nouvelles affaires prouve que l'institution supplétive est sur la bonne voie. Dans la branche LPP aussi, la barre est désormais redressée.

L'exercice 2015 montrera dans quelle mesure la croissance du nombre d'affiliations et de personnes assurées est liée aux cas en suspens parmi les résiliations de contrat.

3.1.2. Chiffres-clés

Chiffres-clés LPP	2014	2013	Ecart
Nombre d'assurés actifs	33'727	31'030	8.7%
Nombre de rentes versées	4'344	3'961	9.7%
Nombre d'employeurs affiliés	22'220	19'024	16.8%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	1'960'910'791	1'711'608'781	14.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	1'693'003'888	1'562'902'638	8.3%
Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	119'200'759	50'625'788	135.5%
Frais administratifs directs *	8'817'908	9'913'183	-11.0%
- par assuré en CHF	231.62	283.31	-18.2%
Rendement sur le capital **	8.6%	2.6%	6.0%
Degré de couverture: effectif	115.8%	109.5%	5.8%
Degré de couverture: théorique	123.2%	123.2%	0.0%

* hors frais de gestion de fortune

** rendement calculé selon la méthode d'évaluation quotidienne TWR (time weighted return); ajusté aux données de l'année précédente; écart par rapport à l'année précédente en valeur absolue, c'est-à-dire en points de pourcentage

3.1.2.1. Commentaire des chiffres-clés

Tant le nombre d'assurés que le nombre d'affiliations/entreprises ont de nouveau augmenté sensiblement. Ils s'élèvent actuellement à environ 33'700 personnes et 22'220 affiliations (y compris les affiliations sans assurés).

La fortune de prévoyance a de nouveau fortement progressé. Elle s'élève actuellement à 1'960.9 millions de francs. Les placements ont réalisé une performance de 8.6% (contre 2.6% l'année précédente). Au cours de l'exercice, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 1.75% (année précédente: 1.5%). Cette performance, associée à la charge de rémunération relativement faible pour les capitaux de prévoyance (2.5% pour les bénéficiaires de rentes, 1.5% pour les actifs) a débouché sur un résultat des intérêts positif.

Le résultat des risques (y compris les provisions techniques) est positif malgré la baisse des cotisations. Toutes les provisions techniques ont atteint leur valeur cible. Au cours de l'exercice, l'évolution des risques est marquée par l'augmentation croissante des charges due à des taux de conversion excessifs et la charge modérée des sinistres pour cause d'invalidité et de décès. Cette dernière est appelée à augmenter à nouveau, notamment lorsque les retards de traitement auront été rattrapés suite à l'introduction du nouveau système de gestion.

Au total, les comptes clôturent sur un excédent de recettes de 119.2 millions de francs, lequel est attribué dans son intégralité aux réserves de fluctuation de valeur.

Les frais administratifs directs par assuré atteignent 232 francs, en baisse de plus de 18% par rapport à l'année précédente.

3.1.3. Membres actifs et rentiers

3.1.3.1. Assurés actifs

Au cours de l'exercice, le nombre d'assurés a progressé de 8.7% pour atteindre 33'727 personnes (année précédente: 31'030). L'effectif d'assurés par affiliation se situe à 1.5 personne (année précédente: 1.6).

Personnes assurées	31.12.2014 Nombre	31.12.2013 Nombre	Ecart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	7'019	7'187	-2.3%
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	25'928	23'199	11.8%
Total affiliations employeurs/entreprises	32'947	30'386	8.4%
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	253	234	8.1%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	147	115	27.8%
Maintien volontaire de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	380	295	28.8%
Total affiliations individuelles	780	644	21.1%
Total personnes assurées	33'727	31'030	8.7%

3.1.3.2. Bénéficiaires de rentes

Au cours de l'exercice, le nombre de rentes versées a augmenté de 9.7% (année précédente: 11.0%). L'augmentation du portefeuille (près de 380 rentes) est pour l'essentiel imputable aux rentes de vieillesse, en particulier au portefeuille de rentiers RA.

Nombre de rentes	31.12.2014 Nombre	31.12.2013 Nombre	Ecart
Rentes de vieillesse	2'823	2'322	21.6%
Rentes d'invalidité	659	869	-24.2%
Rentes de conjoint	365	327	11.6%
Rentes d'enfant	497	443	12.2%
Total rentes	4'344	3'961	9.7%

Répartition des rentes	Femmes Nombre	Hommes Nombre	Total Nombre
Rentes de vieillesse	465	2'358	2'823
Rentes d'invalidité	205	454	659
Rentes de conjoint	334	31	365
Rentes d'enfant	236	261	497
Total rentes	1'240	3'104	4'344

La part des femmes dans le total des rentes demeure inchangée et s'élève à 28.5%.

3.1.3.3. Evolution du risque Invalidité

Le nombre de cas d'invalidité (augmentations du degré d'invalidité et versements en capital inclus) pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois au cours de l'exercice est en net recul par rapport à l'année précédente.

Courbe du risque	2014 Nombre	2013 Nombre	Ecart
Nouveaux cas d'invalidité	56	141	-60.3%

Cette diminution du nombre de cas de prestations traités s'explique principalement par le manque de capacités de gestion suite à la mise en œuvre des grands projets Apollo 2 et Integra 2. Par ailleurs, la pratique plus restrictive de l'assurance-invalidité ces dernières années entraîne une baisse générale du nombre de nouveaux bénéficiaires de rentes.

3.1.3.4. Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Etant donné que le renchérissement a été faible au cours de la période considérée, aucune adaptation obligatoire n'a été réalisée au 1^{er} janvier 2015.

Il a été renoncé à l'adaptation des rentes de vieillesse et de risque après l'âge de la retraite pour les raisons suivantes:

- > Le degré de couverture visé n'est pas atteint.
- > Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes reposent sur une rémunération de 2.5%, alors que les avoirs de vieillesse des actifs sont rémunérés en 2015 au taux d'intérêt minimal LPP de 1.75%.

3.1.3.5. Employeurs affiliés

Les employeurs ne peuvent s'affilier à l'institution supplétive que dans la branche prévoyance LPP.

Outre les employeurs, la branche prévoyance LPP accepte aussi des particuliers s'ils remplissent les conditions prévues par la loi.

Le nombre total d'affiliations (employeurs, indépendants et maintien volontaire de l'assurance) a augmenté pour atteindre 22'220.

Entreprises/affiliations	31.12.2014 Nombre	31.12.2013 Nombre	Ecart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11 et 12 LPP)	3'387	4'290	-21.0%
Affiliations d'office en suspens	2'026	265	664.5%
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60 al. 2 let. b LPP)	14'415	12'561	14.8%
Total employeurs/entreprises	19'828	17'116	15.8%
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	274	246	11.4%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	161	121	33.1%
Maintien volontaire de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	493	347	42.1%
Total affiliations individuelles	928	714	30.0%
Affiliations résiliées seulement avec rentes	1'464	1'194	22.6%
Total entreprises/affiliations	22'220	19'024	16.8%

3.1.4. Mode de mise en œuvre du but

3.1.4.1. Commentaire des plans de prévoyance

La branche prévoyance LPP offre sept plans. Le plan AN s'applique à toutes les affiliations d'entreprises, le plan MA, aux salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP), le plan SE, aux indépendants (art. 44 LPP). Les plans WG, WA, WO et WR permettent le maintien de l'assurance selon l'art. 47 LPP. Le plan WR est ouvert aux personnes désireuses de maintenir leur assurance quand elles ne sont plus assujetties à l'assurance obligatoire pour les risques des personnes au chômage (voir chiffre 4.1.3.1., plan AL).

Il s'agit, dans leur totalité, de plans régis par la primauté des cotisations selon la LPP: tant les prestations de vieillesse que celles de décès et d'invalidité dépendent de l'épargne individuelle, disponible ou projetée.

3.1.4.2. Financement, méthodes de financement

Dans les plans AN et MA, l'employeur prend en charge au moins la moitié des cotisations, le salarié, l'autre moitié. Dans les plans d'assurance volontaire (SE, WG, WA, WO et WR), la cotisation totale est acquittée par l'assuré.

3.1.5. Placements de capitaux

3.1.5.1. Stratégie de placement

La stratégie de placement est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent.

3.1.5.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

L'allocation effective des actifs a connu peu de modifications dans la branche LPP. A la fin de l'année servant de date de référence, on constate une hausse des placements sur les marchés monétaires de 1.6 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Tous les autres changements sont inférieurs à 1 point de pourcentage.

3.1.5.3. Afflux de capitaux

L'afflux net de fonds dans la branche LPP est en baisse par rapport à l'année précédente.

Afflux de capitaux	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Afflux net *	104'483'536	115'060'887	-9.2%

* cotisations comptabilisées moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales ni régularisations

3.1.5.4. Performance

La performance des placements de capitaux calculée selon la méthode TWR quotidienne s'est élevée à 8.6% contre 2.8% l'exercice précédent.

3.1.6. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

3.1.6.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Fondation est entièrement autonome. La branche prévoyance LPP couvre elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité, de même que les risques de placement de la fortune.

3.1.6.2. Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs)

Développement de l'avoir d'épargne	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Etat de l'avoir d'épargne au 01.01	900'904'638	846'555'618	6.4%
Modification de la méthode de comptabilisation de l'invalidité	-37'457'000	n/a	n/a
Cotisations d'épargne salariés	39'209'964	39'192'696	0.0%
Cotisations d'épargne employeurs	65'868'719	67'256'726	-2.1%
Autres cotisations et dépôts	460'769	2'671'322	-82.8%
Dépôts de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	176'529'594	210'371'629	-16.1%
Païement versements anticipés EPL/divorce	166'467	282'773	-41.1%
Rachat années cotisation/répartition mesures spéciales, etc.	3'705'336	2'577'378	43.8%
Prestations de libre passage à la sortie	-94'192'277	-153'291'110	-38.6%
Versements anticipés EPL/divorce	-3'102'173	-3'941'210	-21.3%
Résiliation du contrat d'affiliation	-20'649'561	-8'997'767	129.5%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-106'523'042	-113'165'638	-5.9%
Rémunération du capital épargne 1.75% (ann. préc.: 1.5%)	13'326'454	11'392'221	17.0%
Total avoir d'épargne assurés actifs au 31.12	938'247'888	900'904'638	4.1%

Les avoirs d'épargne ont été rémunérés à 1.75% (année précédente: 1.5%). Ce taux correspond au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral.

3.1.6.3. Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Somme des avoirs de vieillesse LPP	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	791'939'199	768'952'180	3.0%
Taux d'intérêt minimum LPP	1.75%	1.50%	16.7%

Sur l'ensemble du capital de prévoyance des assurés actifs, de 938 millions de francs, environ 84% (année précédente: 85%) sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.

3.1.6.4. Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Développement de la réserve mathématique (RM)	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Réserve mathématique au 01.01	499'979'000	442'258'000	13.1%
Modification de la méthode de comptabilisation de l'invalidité	35'674'000	n/a	n/a
Corrections	570'660	-822'049	n/a
Prestations versées *	-34'330'058	-28'261'968	21.5%
Réserves mathématiques versées à la résiliation du contrat	-286'966	-2'047'333	-86.0%
Rémunération des réserves mathématiques**	11'996'000	10'678'000	12.3%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	7'181'681	9'472'473	-24.2%
Augmentation RM provenant d'avoirs de vieillesse (rentes de vieillesse)	63'545'394	68'701'877	-7.5%
Mutations rentes en cours	-8'216'711	n/a	n/a
Total capital de prévoyance rentiers au 31.12	576'113'000	499'979'000	15.2%

* 2013: Contient les prestations réglementaires pour les rentes en cours de 30.44 millions de francs ainsi qu'un montant net de 2.18 millions de francs pour les avoirs d'épargne des passifs

** 2013: rémunération des réserves mathématiques: 12.032 millions de francs, gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: 1.354 million de francs

** 2014: rémunération des réserves mathématiques: 13.897 millions de francs, gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: 1.901 million de francs

Les réserves mathématiques pour les rentiers ont augmenté de 15.2% (année précédente: 13.1%). Les points suivants ont été déterminants:

- > Modification de la méthode de comptabilisation de l'invalidité: la réserve mathématique indiquée ici pour les rentes d'invalidité en cours correspond désormais à la valeur actuelle de la rente d'invalidité viagère. Dans le passé, l'avoir de vieillesse correspondant à cette rente était déduit de cette valeur actuelle et inscrit sous l'avoir d'épargne jusqu'au départ à la retraite du bénéficiaire de rente (voir aussi le point 3.1.6.2).
- > Augmentation de la réserve mathématique liée aux avoirs de vieillesse (rentes de vieillesse): en raison de la poursuite de la forte croissance des bénéficiaires de rentes de vieillesse (en particulier le portefeuille des rentiers RA), l'augmentation de la réserve mathématique pour les nouveaux bénéficiaires de rentes de vieillesse est de nouveau très élevée.
- > Mutations des rentes en cours: pour la première fois, les entrées et les sorties dans la réserve mathématique des rentes en cours n'apparaissent plus dans l'évolution du risque. Dans l'exercice, environ 4 millions de francs sont imputables à des réactivations et à des réductions de rentes et environ 4 millions à des indemnités pour des montants peu importants.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

Réserve mathématique	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes de vieillesse	438'980'000	375'668'000	16.9%
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité	96'888'000	86'307'000	12.3%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	33'626'000	31'249'000	7.6%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	6'619'000	6'755'000	-2.0%
Total capital de prévoyance rentiers	576'113'000	499'979'000	15.2%

L'évolution de la réserve mathématique des rentes en cours est marquée essentiellement par l'augmentation des rentes de vieillesse, le portefeuille de rentiers RA étant toujours en forte croissance. Ce dernier compte actuellement quelque 1'531 rentiers avec une réserve mathématique d'environ 247 millions de francs (année précédente: 1'364 rentiers avec une réserve mathématique d'environ 224 millions de francs). Il représente donc plus de la moitié de l'ensemble de l'effectif des bénéficiaires de rentes de vieillesse.

3.1.6.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle date du vendredi 6 mars 2015.

Elle montre que le résultat du risque des assurés actifs a été positif, malgré la diminution des cotisations, et que le résultat des intérêts a été très positif. Malgré tout, l'objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur n'est atteint qu'aux deux tiers, si bien que la pleine tolérance au risque pour les placements n'est pas encore présente.

L'expertise indique par ailleurs que le taux de conversion trop élevé a entraîné des pertes à la retraite de quelque 11.3 millions de francs et que la provision pour le préfinancement de ces pertes a dû être augmentée d'environ 8.6 millions de francs.

Il apparaît par ailleurs que les bénéficiaires de rentes ont une fois encore contribué de manière positive au résultat de risque.

De plus, l'expertise démontre que la part des réserves mathématiques pour rentiers par rapport à l'ensemble des capitaux de prévoyance est de 34% (année précédente: 32%). La tolérance structurelle au risque peut donc être qualifiée de bonne une fois encore, même s'il y a lieu de prêter attention à ce risque, notamment du fait de la répartition des classes d'âge des assurés actifs.

Enfin, l'expert en prévoyance professionnelle recommande de poursuivre en priorité à la constitution de la réserve de fluctuation de valeur.

3.1.6.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

3.1.6.6.1. Provisions techniques

Développement des provisions techniques	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01	162'019'000	166'720'000	-2.8%
Modification provision pour changement de tarif	3'561'000	3'177'000	12.1%
Modification provision pour taux de conversion	8'628'000	3'491'000	147.1%
Modification provision pour cas AI en suspens	0	-30'403'000	-100.0%
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	783'000	22'548'000	-96.5%
Modification provision pour fluctuation du risque	1'153'000	-3'452'000	n/a
Modification provision pour cas de surassurance	2'499'000	-62'000	n/a
Total provisions techniques au 31.12	178'643'000	162'019'000	10.3%

Les provisions techniques ont augmenté de 10.3% (année précédente: diminution de 2.8%). Les points suivants ont été déterminants:

- > La provision pour changement de tarif a été dotée selon la pratique usuelle.
- > L'an passé, la transformation du modèle de la provision «pour les cas de sinistres annoncés tardivement» a conduit à l'intégration des cas d'invalidité en suspens dans cette provision et, par conséquent, à sa dissolution intégrale pour un montant de 30.4 millions de francs.
- > La provision pour fluctuation du risque actifs est totalement dotée au 31 décembre 2014.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

Provisions techniques	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Provision pour changement de tarif (2.0% resp. 1.5%)	11'390'000	7'829'000	45.5%
Provision pour taux de conversion	59'474'000	50'846'000	17.0%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	74'379'000	73'596'000	1.1%
Provision pour cas de surassurance	5'858'000	3'359'000	74.4%
Provision pour fluctuation du risque	27'542'000	26'389'000	4.4%
Total provisions techniques	178'643'000	162'019'000	10.3%

3.1.6.7. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Au 31 décembre 2014, la branche Prévoyance LPP présente un degré de couverture de 115.8% (année précédente: 109.5%).

Degré de couverture	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'693'003'888	1'562'902'638	8.3%
Réserve de fluctuation de valeur	267'901'902	148'701'143	80.2%
Capital de la Fondation	5'000	5'000	0.0%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	1'960'910'791	1'711'608'781	14.6%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	115.8%	109.5%	5.8%

3.1.7. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

3.1.7.1. Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande 31.12.2014	Quote- part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	1.0%	0.0%	10.0%	48'244'954	2.6%
Obligations Suisse	46.0%	41.0%	51.0%	849'889'784	45.8%
Obligations monde	22.5%	20.0%	25.0%	396'400'128	21.3%
Actions Suisse	5.0%	4.0%	6.0%	92'341'361	5.0%
Actions monde	13.0%	11.0%	15.0%	265'141'454	14.3%
Actions marchés émergents	1.5%	0.5%	2.5%	27'902'310	1.5%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	126'644'208	6.8%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	3.0%	31'837'951	1.7%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	29'467'877	1.6%
FX Overlay				-10'834'323	-0.6%
Total placements de capitaux				1'857'035'704	100.0%

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale, les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

3.1.7.2. Commentaire des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Aucun placement n'a été effectué auprès des employeurs affiliés. Cependant, du fait de la nature de l'activité, un certain montant est de facto placé auprès des employeurs en raison des arriérés de cotisations de 135 millions de francs (année précédente: 106 millions de francs), soit 92% des cotisations annuelles (année précédente: 66%). Si les sommes en souffrance ne peuvent être recouvrées selon la procédure d'encaissement, le Fonds de garantie assure la couverture.

Cotisations en souffrance	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Total cotisations en souffrance	134'800'252	105'953'389	27.2%
Cotisations des salariés et des employeurs	146'891'211	160'902'570	-8.7%
Part des impayés dans les cotisations annuelles	91.8%	65.8%	39.4%

Les réserves de cotisations des employeurs sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit exclusivement de réserves de cotisations des employeurs sans renonciation d'utilisation.

Réserves de cotisations des employeurs	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Réserves de cotisations des employeurs au 01.01	356'065	187'459	89.9%
Affectation	217'084	189'605	14.5%
Utilisation	-151'963	-22'919	563.0%
Intérêts 0.5% (année précédente: 1.0%)	1'970	1'920	2.6%
Total réserves de cotisations des employeurs au 31.12	423'156	356'065	18.8%

Total cotisations en souffrance

3.1.8. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

3.1.8.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	41'135	82'398	-50.1%
Avoirs auprès d'autres branches	9'294'789	11'571'608	-19.7%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	732	2'501	-70.7%
Parts du pool impôt anticipé	371'420	367'068	1.2%
Avoirs auprès du Fonds de garantie	17'177'775	52'055'148	-67.0%
Avoirs auprès de destinataires	248'003	256'931	-3.5%
Total autres créances	27'133'855	64'335'654	-57.8%

L'avoir auprès du Fonds de garantie se monte à 13.125 millions de francs (année précédente: 48.293 millions de francs) pour les cas d'insolvabilité, 1.088 million de francs pour les sinistres selon l'article 12 LPP (année précédente: 1.088 million) et 2.965 millions de francs pour la compensation de la structure d'âge (année précédente: 2.674 millions).

3.1.8.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	30'702'660	8'243'104	272.5%
Cotisations payées d'avance par les entreprises	3'722'161	2'852'425	30.5%
Impôt à la source et impôt anticipé	169'520	72'469	133.9%
Autres engagements	353'996	469'600	-24.6%
Total autres engagements	34'948'336	11'637'597	200.3%

3.1.8.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Provision pour compenser la structure d'âge	5'095'352	3'145'181	62.0%
Du croire sur remboursement	124'002	2'483'764	-95.0%
Total provisions non techniques	5'219'354	5'628'945	-7.3%

Le Conseil de fondation a décidé le 3 décembre 2010, pour un degré de couverture de 105%-109.9%, de mettre en réserve la moitié, et à partir d'un degré de couverture de 110%, la totalité des subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge défavorable et d'utiliser ces fonds deux années plus tard pour réduire paritairement les cotisations de risque dans les classes de cotisation supérieures.

3.1.8.4. Autres recettes

Autres recettes	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Réimputation émoluments	1'096'133	1'118'210	-2.0%
Réception ultérieure dividende de faillite	1'006	1'122'361	-99.9%
Commission de traitement impôt à la source	31'031	33'438	-7.2%
Divers	938	44'651	-97.9%
Total autres recettes	1'129'108	2'318'660	-51.3%

3.1.8.5. Autres charges

Autres charges	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Dividende ultérieur de faillite au Fonds de garantie	0	2'003'089	-100.0%
Amortissement de cotisations non recouvrables	48'718	-149'247	n/a
Amortissement de prestations non recouvrables	10'382	49'742	-79.1%
Emoluments réimputables	1'096'370	1'234'590	-11.2%
Emoluments pris en charge par AEIS	5'404	1'767	205.9%
Frais de chèques postaux	34'304	52'400	-34.5%
Autres dépenses	246'646	5'894	-----
Total autres charges	1'441'823	3'198'234	-54.9%

3.1.8.6. Frais administratifs

Les frais administratifs ont augmenté de 7.3% à 16.25 millions de francs.

Les frais administratifs directs liés à la gestion ont baissé de 1.1 million de francs. Les frais d'infrastructure (loyers et entretien du site de Weststrasse, frais de port, téléphonie, matériel, etc.) ont été répartis pour la première fois selon le principe de la causalité entre les différentes branches. Il en a résulté une imputation sur la branche LPP d'environ 1.2 million de francs. Le regroupement des deux sites de Suisse alémanique a permis de réduire les coûts. Les frais de personnel ont été réduits d'environ 1.5 million de francs; les loyers pour le site de Rotkreuz (environ 0.3 million de francs) et les frais liés à la maintenance du système de gestion VE2000 (environ 0.5 million de francs) ont été totalement supprimés.

Les charges liées aux projets et aux amortissements de l'organe de gestion ont progressé de 0.95 million de francs. Un montant de 1.75 million de francs a notamment été alloué au nettoyage des données (contre 0.63 million de francs l'année précédente). D'autre part, des dépenses d'un montant de 2.16 millions de francs (année précédente: 1.62 million de francs) ont été imputées au projet stratégique Apollo 2. Enfin, des investissements à hauteur de 0.29 million de francs ont été amortis dans le cadre du regroupement des sites germanophones de Rotkreuz et de Zurich.

Au niveau de la Fondation, la hausse des frais de personnel de l'organe de gestion suite à la création/l'extension de fonctions transversales internes (informatique, comptabilité, service juridique) a occasionné un surcoût d'un montant de 1.02 million de francs à la charge de la branche LPP. A la différence de l'exercice précédent, aucun frais de projet notables n'ont été comptabilisés. L'année précédente, le regroupement des deux sites de Rotkreuz et de Zurich a occasionné des coûts de projet d'un montant de 0.74 million de francs pour la branche LPP.

Dépenses administratives	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	13'020'163	12'162'120	7.1%
Frais administratifs directs	8'817'908	9'913'183	-11.0%
Amortissements/projets directs	4'202'255	2'248'937	86.9%
Frais administratifs Fondation	3'233'792	2'993'007	8.0%
Direction/Conseil de fondation	2'907'543	1'890'963	53.8%
Frais des projets	57'469	763'037	-92.5%
Révision	132'744	141'509	-6.2%
Expert en prévoyance professionnelle	48'535	79'898	-39.3%
Autorité de surveillance	87'500	117'600	-25.6%
Total frais administratifs	16'253'955	15'155'127	7.3%

Les frais administratifs directs par personne assurée (actifs et rentiers, état au 31.12.2014) ont à nouveau diminué pour les motifs mentionnés ci-dessus et s'établissent actuellement à 232 francs (année précédente: 283 francs).

Le retard pris dans le traitement du fait de l'introduction du nouveau système de gestion a entraîné une réduction des recettes liées aux affiliations d'office et aux procédures d'invalidité. Par conséquent, les frais administratifs d'un montant de 16.3 millions de francs n'ont pas pu être entièrement financés par les cotisations. D'où un résultat négatif de 3.0 millions de francs. Toutefois, il n'a pas été fait appel au Fonds de garantie pour la compensation de ce déficit.

Financement des frais administratifs	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Contributions ordinaires assurés et employeurs	10'566'819	11'498'873	-8.1%
Participations aux frais pour débours extraordinaires	2'690'157	5'928'389	-54.6%
Bénéfice	2'996'979	-2'272'135	n/a
Total frais administratifs	16'253'955	15'155'127	7.3%

3.2. Comptes annuels Prévoyance LPP

3.2.1. Bilan et compte d'exploitation

3.2.1.1. Bilan Prévoyance LPP

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	2'055'371'872.99	1'774'385'068.54
Liquidités	33'862'061.80	26'301'464.46
Créances sur les cotisants	134'800'252.09	105'953'388.52
Autres créances	27'133'854.74	64'335'654.25
Avoirs auprès d'autres branches	9'294'789.28	11'571'608.17
Avoir auprès de tiers	41'135.28	82'397.93
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	372'151.70	369'569.00
Avoirs auprès du Fonds de garantie	17'177'775.37	52'055'148.45
Avoirs auprès de destinataires	248'003.11	256'930.70
Placements de capitaux	1'857'035'704.36	1'575'142'636.29
Liquidités/marché monétaire CHF	48'244'953.70	16'259'187.43
Obligations Suisse	849'889'783.78	711'910'862.36
Obligations monde	396'400'128.29	349'484'129.14
Actions Suisse	92'341'361.01	81'812'103.57
Actions monde	265'141'454.15	225'677'150.64
Actions marchés émergents	27'902'310.45	19'351'851.14
Matières premières	29'467'876.75	25'209'013.15
Hedge Funds	0.00	19'235.03
Valeurs immobilières Suisse	126'644'208.45	106'143'248.60
Valeurs immobilières monde	31'837'950.91	29'720'017.21
FX Overlay	-10'834'323.13	9'555'838.02
Matériel d'exploitation	2'540'000.00	2'651'925.02
Actifs de régularisation	2'594.10	17'798.20
Total des actifs	2'055'374'467.09	1'774'402'866.74
PASSIF		
Engagements	88'077'841.24	55'642'521.25
Prestations de libre passage et rentes	53'129'505.17	44'004'924.23
Autres engagements	34'948'336.07	11'637'597.02
Passifs de régularisation	743'325.20	1'166'555.10
Réserve de cotisations employeur	423'156.09	356'064.75
Provisions non techniques	5'219'353.97	5'628'945.02
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'693'003'888.45	1'562'902'637.70
Capital de prévoyance assurés actifs	938'247'888.45	900'904'637.70
Capital de prévoyance rentiers	576'113'000.00	499'979'000.00
Provisions techniques	178'643'000.00	162'019'000.00
Réserve de fluctuation de valeur Fonds disponibles/découvert (dont CHF 5'000.00 capital de fondation)	267'901'902.14	148'701'142.92
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Total des passifs	2'055'374'467.09	1'774'402'866.74

3.2.1.2. Compte d'exploitation Prévoyance LPP

	2014 CHF	2013 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	154'297'375.24	169'424'177.67
Cotisations salariés	63'855'644.46	68'404'590.90
Cotisations employeurs	83'187'529.56	92'520'898.10
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations	-151'963.06	-22'919.30
Primes uniques et rachats	3'705'336.09	2'577'378.40
Indemnités reçues du Fonds de garantie art. 12	0.00	1'650'767.35
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge	3'483'788.00	3'223'128.83
Subsides du Fonds de garantie pour insolvabilité	-43.75	880'728.19
Versements à la réserve de cotisations de l'employeur	217'083.94	189'605.20
Prestations d'entrée	176'696'061.49	210'654'401.23
Dépôts de libre passage	176'529'594.09	210'371'628.73
Paiements versements anticipés EPL/divorce	166'467.40	282'772.50
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>330'993'436.73</i>	<i>380'078'578.90</i>
Prestations réglementaires	-92'024'966.58	-81'572'337.03
Rentes de vieillesse	-26'889'227.30	-21'878'744.70
Rentes de survivants	-1'669'987.44	-1'509'046.10
Rentes d'invalidité	-4'666'718.95	-5'698'444.15
Rentes pour enfants	-860'112.77	-879'159.55
Prestations en capital lors de la retraite	-54'679'090.47	-49'411'880.68
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-3'259'829.65	-2'195'061.85
Prestations de sortie	-118'230'978.43	-168'290'226.99
Prestations de libre passage à la sortie	-94'192'277.43	-153'291'109.74
Versements anticipés EPL/divorce	-3'102'172.86	-3'941'209.80
Versements à la dissolution du contrat	-20'936'528.14	-11'057'907.45
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-210'255'945.01</i>	<i>-249'862'564.02</i>
Dissolution/constitution	-130'166'371.63	-107'535'705.24
Capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations		
Dissolution/constitution de capital de prév. assurés actifs	-61'473'796.30	-42'956'798.64
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	-40'460'000.00	-57'721'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	-14'841'000.00	4'701'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-13'326'454.45	-11'392'220.70
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	-65'120.88	-166'685.90
Charges d'assurances	-519'099.00	-548'760.51
Cotisations au Fonds de garantie	-519'099.00	-548'760.51
Résultat net de la partie assurance	-9'947'978.91	22'131'549.13

	2014	2013
	CHF	CHF
Résultat net du placement de la fortune	142'615'660.42	39'506'793.79
Intérêts encaissés sur les liquidités	2'117.97	7'146.29
Intérêts des autres créances	2'640'251.09	1'777'672.64
Rémunération des placements de capitaux	144'869'639.70	41'660'998.33
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	90'142.91	37'063.28
Résultat obligations Suisse	65'025'324.72	-21'138'420.58
Résultat obligations monde	26'741'092.40	-21'577'204.25
Résultat actions Suisse	10'580'999.70	17'103'493.06
Résultat actions monde	51'778'839.72	54'072'179.61
Résultat actions marchés émergents	2'599'767.28	-1'401'567.09
Résultat matières premières	-2'612'479.53	-2'865'582.14
Résultat Hedge Funds	0.00	304'671.44
Résultat valeurs immobilières Suisse	12'027'913.59	2'709'804.77
Résultat valeurs immobilières monde	3'177'345.49	2'095'315.77
Résultat FX Overlay	-24'539'306.58	12'321'244.46
Dépenses de gestion de la fortune	-2'920'142.46	-2'499'659.26
Charges d'intérêts	-1'976'205.88	-1'439'364.21
Dissolution/constitution de provisions non techniques	409'591.05	-906'242.45
Autres recettes	3'819'265.22	8'247'048.61
Produit de prestations de services fournies	2'690'157.17	5'928'388.80
Autres recettes	1'129'108.05	2'318'659.81
Autres charges	-1'441'823.30	-3'198'233.84
Frais administratifs	-16'253'955.26	-15'155'127.47
Frais administratifs généraux	-15'985'175.66	-14'816'120.42
Révision/Expert en prévoyance professionnelle	-181'279.60	-221'407.05
Autorité de surveillance	-87'500.00	-117'600.00
<i>Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</i>	<i>119'200'759.22</i>	<i>50'625'787.77</i>
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	-119'200'759.22	-50'625'787.77
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-119'200'759.22	-50'625'787.77
Excédent des produits	0.00	0.00

A large, stylized number '4' graphic in a lighter shade of purple, positioned on the right side of the page, partially overlapping the text.

4. **AC ASSURANCE POUR LES RISQUES DES PERSONNES AU CHÔMAGE**



4. AC ASSURANCE POUR LES RISQUES DES PERSONNES AU CHOMAGE

4.1. Aperçu

Le contenu du chapitre Assurance pour les risques des personnes au chômage fait partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

4.1.1. Marche des affaires

Depuis trois ans, le nombre de nouvelles demandes de rentes d'invalidité est en recul. Cette tendance s'est poursuivie en 2014. Les compensations de prestations avec des prétentions de tiers (p. ex. assistance sociale) et les nécessaires révisions périodiques de l'AI ont également diminué, sans qu'une tendance puisse être identifiée. Les cas de décès annoncés sont en légère augmentation.

Heureusement, les corrections rétroactives et les saisies a posteriori de cas de prestations sont en forte régression. Cette évolution traduit la nette amélioration de la collaboration avec les personnes assurées, les offices AI et les administrations. Les avantages d'une gestion rigoureuse des processus grâce au système de gestion Apollo se font de plus en plus sentir. Par ailleurs, les délais de traitement entre la date de la demande et celle de la décision se réduisent sans cesse. Ce gain de temps témoigne lui aussi des progrès accomplis par le service des prestations tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

4.1.2. Chiffres-clés

Chiffres-clés AC	2014	2013	Ecart
Nombre d'assurés actifs	147'369	149'437	-1.4%
Nombre de rentes versées	4'653	4'605	1.0%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	667'190'670	590'806'311	12.9%
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	445'405'000	434'957'000	2.4%
Excédent de recettes avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	65'936'359	56'287'359	17.1%
Frais administratifs directs *	1'076'217	1'219'603	-11.8%
- par assuré en CHF	231.30	264.84	-12.7%
Rendement sur le capital **	6.7%	3.4%	3.3%
Degré de couverture: effectif	149.8%	135.8%	10.3%
Degré de couverture: théorique	123.6%	123.6%	0.0%

* hors frais de gestion de fortune

** rendement calculé selon la méthode d'évaluation quotidienne TWR (time weighted return); ajusté aux données de l'année précédente; écart par rapport à l'année précédente en valeur absolue, c'est-à-dire en points de pourcentage

4.1.2.1. Commentaire des chiffres-clés

La fortune de prévoyance a enregistré une nouvelle augmentation significative. Elle s'élève actuellement à 1'667.2 millions de francs. Les placements ont réalisé une performance de 6.7% (contre 3.4% l'année précédente). Cette performance, associée à la faible charge de rémunération pour les capitaux de prévoyance, a une nouvelle fois débouché sur un résultat des intérêts satisfaisant.

Le nombre d'assurés est très légèrement inférieur à l'an passé avec 147'369 personnes. Les entrées de cotisations atteignent une nouvelle fois un montant élevé. Etant donné que la charge des sinistres n'a pas été particulièrement importante, le résultat du risque est positif cette année encore.

Au total, les comptes clôturent sur un excédent de produits de 65.9 millions de francs et les fonds libres supplémentaires se montent à 63.5 millions de francs.

Les frais administratifs directs par rente versée s'élèvent à 231 francs environ, ce qui représente une nouvelle diminution de plus de 12% par rapport à l'année précédente.

4.1.3. Membres actifs et rentiers

4.1.3.1. Assurés actifs

Le nombre de personnes au chômage enregistrées, et donc des assurés, au 31 décembre, a diminué d'environ 1.4%, pour atteindre 147'369 (année précédente: 149'437). Le nombre moyen de chômeurs est donc quasi stable. Il s'élevait en 2014 à environ 136'800.

4.1.3.2. Bénéficiaires de rentes

Au cours de l'exercice, le nombre de rentes versées a augmenté de façon insignifiante. Les rentes d'invalidité en cours ont enregistré un faible taux de croissance. Le nombre de cas de prestations en suspens (127 cas) est faible, ce qui est réjouissant.

La proportion de femmes dans le total des rentes s'élève à 46.7% et reste donc pratiquement inchangée (année précédente: 46.1%).

Nombre de rentes	31.12.2014 Nombre	31.12.2013 Nombre	Ecart
Rentes d'invalidité	2'722	2'693	1.1%
Rentes de conjoint	598	560	6.8%
Rentes d'enfant	1'333	1'352	-1.4%
Total rentes	4'653	4'605	1.0%
Cas de prestations en suspens (invalidité)	122	88	38.6%
Cas de prestations en suspens (décès)	5	14	-64.3%

Répartition des rentes	Femmes Nombre	Hommes Nombre	Total Nombre
Rentes d'invalidité	930	1'792	2'722
Rentes de conjoint	573	25	598
Rentes d'enfant	672	661	1'333
Total rentes	2'175	2'478	4'653

4.1.3.3. Evolution du risque Invalidité

Le nombre de cas d'invalidité (augmentations du degré d'invalidité et versements en capital inclus) pour lesquels une prestation a été versée pour la première fois au cours de l'exercice a de nouveau fortement reculé. Le nombre de 230 cas s'inscrit dans la normale. L'an dernier, en revanche, a été marqué par la diminution des cas en suspens qui s'étaient initialement accumulés après l'introduction du nouveau système de gestion.

Courbe du risque	2014 Nombre	2013 Nombre	Ecart
Nouveaux cas d'invalidité	230	335	-31.3%

Les faits suivants revêtent de l'importance pour l'appréciation de l'évolution du risque invalidité:

- > Situation sur le marché du travail et décalage dans le temps: en 2009 et 2010, le nombre de chômeurs était élevé. Etant donné que la période entre la naissance du droit à la prestation (année de la naissance du droit) et le premier versement de la prestation s'élève, pour les effectifs de l'institution supplétive, en moyenne à environ 4.6 ans, le nombre de nouveaux bénéficiaires de rentes aurait dû augmenter de manière sensible au cours deux années écoulées.
- > Pratique restrictive auprès de l'AI: ces dernières années, l'assurance-invalidité a fortement durci sa pratique, ce qui entraîne une baisse générale du taux de sinistres par rapport au passé.

A ce jour, la forte hausse attendue des nouveaux bénéficiaires de rentes datant de la flambée du nombre de chômeurs en 2009 et 2010 ne s'est pas produite et ne se manifesterait pas dans un avenir proche du fait de la pratique plus restrictive de l'AI mentionnée plus haut.

4.1.3.4. Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

Les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées à l'évolution des prix conformément aux prescriptions de la LPP. Etant donné que le renchérissement a été faible au cours de la période considérée, aucune adaptation obligatoire n'a été réalisée au 1^{er} janvier 2015.

Dans la branche Assurance pour les risques des personnes au chômage, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge de la retraite.

4.1.4. Mode de mise en œuvre du but

4.1.4.1. Commentaire des plans de prévoyance

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2 al. 3 LPP, doivent être soumises à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible ou projeté. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance (plan AL) est gérée sans annonce de mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

4.1.4.2. Financement, méthodes de financement

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage, l'autre moitié.

4.1.5. Placements de capitaux

4.1.5.1. Stratégie de placement

La stratégie de placement AC est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent. La stratégie de placement dynamique liée au degré de couverture n'a pas non plus entraîné de modification de l'allocation des actifs.

4.1.5.2. Répartition des placements (allocation des actifs)

L'allocation effective des actifs n'a connu pratiquement aucune modification par rapport à l'année précédente. A la fin de l'année servant de date de référence, une légère hausse des placements sur les marchés monétaires de 1.2 point de pourcentage est constatée par rapport à l'exercice précédent, de même qu'un faible recul des obligations Suisse. En raison de la bonne performance, la part d'actions Suisse dans la fortune a également augmenté de 1.2 point de pourcentage.

4.1.5.3. Afflux de capitaux

L'afflux net de capitaux a une nouvelle fois été nettement plus important en 2014 que l'année précédente.

Afflux de capitaux	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Afflux net *	36'339'739	32'879'431	10.5%

* cotisations comptabilisées moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales ni régularisations

4.1.5.4. Performance

La performance des placements de capitaux calculée selon la méthode TWR quotidienne s'est élevée à 6.7% contre 3.4% l'exercice précédent.

4.1.6. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

4.1.6.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Fondation est entièrement autonome. La branche Assurance pour les risques des personnes au chômage couvre elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité, de même que les risques de placement de la fortune.

4.1.6.2. Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs)

Cette branche ne gère aucun avoir de vieillesse.

4.1.6.3. Evolution de la réserve mathématique pour les rentiers (capital de prévoyance rentiers)

Développement de la réserve mathématique (RM)	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Réserve mathématique au 01.01	243'958'000	235'006'000	3.8%
Corrections	-564'908	175'732	n/a
Prestations versées	-21'628'092	-22'842'732	-5.3%
Rémunération des réserves mathématiques *	1'362'000	1'320'000	3.2%
Augmentation RM provenant de l'évolution du risque	25'832'000	30'299'000	-14.7%
Mutations rentes en cours	200'000	n/a	n/a
Total capital de prévoyance rentiers au 31.12	249'159'000	243'958'000	2.1%

* 2013: rémunération des réserves mathématiques: 4.790 millions de francs, gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: 3.470 million de francs

* 2014: rémunération des réserves mathématiques: 4.931 millions de francs, gain d'intérêts sur la compensation du renchérissement: 3.569 million de francs

Les réserves mathématiques pour les rentiers ont augmenté de 2.1% (année précédente: 3.8%). Les points suivants ont été déterminants:

- > Evolution du risque invalidité: l'augmentation de la réserve mathématique à la suite de nouveaux cas d'invalidité a été modérée à nouveau après la diminution des cas en suspens l'an dernier.
- > Evolution du risque décès: l'augmentation de la réserve mathématique à la suite de nouveaux cas de décès est du même ordre de grandeur que l'année précédente. Des montants importants avaient été libérés en raison de l'arrêt des versements pour cause de remariage et d'interruption des études.

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit:

Réserve mathématique	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité*	162'649'000	162'373'000	0.2%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	70'218'000	65'259'000	7.6%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfant	16'292'000	16'326'000	-0.2%
Total capital de prévoyance rentiers	249'159'000	243'958'000	2.1%

* La réserve mathématique d'une rente d'invalidité en cours, établie ci-dessus, correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite).

Les taux de croissance des réserves mathématiques dans l'ensemble retrouvent un niveau faible, inférieur à 10%. L'augmentation nette au cours de l'exercice est imputable principalement à la baisse des montants disponibles à la suite de l'arrêt des versements par rapport à l'an dernier pour les rentes de conjoint.

4.1.6.4. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle date du vendredi 6 mars 2015.

Il apparaît que le résultat du risque des assurés actifs est à nouveau satisfaisant et que toutes les provisions sont totalement dotées.

Le rapport met aussi en évidence le fait que le résultat des intérêts a été également satisfaisant et que les rentes en cours contribuent de manière positive au résultat du risque.

L'expert en prévoyance professionnelle recommande enfin de mettre en œuvre le plus rapidement possible le modèle progressif d'adaptation des cotisations, de sorte que tant les assurés que la Confédération puissent profiter de la situation favorable de la Branche AC.

4.1.6.5. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

4.1.6.5.1. Provisions techniques

Développement des provisions techniques	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Provisions techniques au 01.01	190'999'000	205'134'000	-6.9%
Modification provision pour changement de tarif	425'000	347'000	22.5%
Modification provision pour cas AI en suspens	0	-9'052'000	-100.0%
Modification provision pour cas AI annoncés tardivement	1'663'000	6'613'000	-74.9%
Modification provision pour fluctuation du risque	3'159'000	-12'043'000	n/a
Total provisions techniques au 31.12	196'246'000	190'999'000	2.7%

Les provisions techniques ont augmenté de 2.7% (année précédente: 6.9%). Les points suivants ont été déterminants:

- > La provision pour changement de tarif a été dotée selon la pratique usuelle.
- > L'an passé, la transformation du modèle de la provision «pour les cas de sinistres annoncés tardivement» a conduit à l'intégration des cas d'invalidité en suspens dans cette provision et, par conséquent, à sa dissolution intégrale pour un montant de 9.05 millions de francs.
- > Au cours de l'exercice précédent, le contrôle d'une cotisation de risque «correcte sur le plan technique» a conduit à une diminution de la valeur cible de la provision pour les fluctuations du risque et donc à un produit de dissolution d'un montant de 11.3 millions de francs.

Les provisions techniques se répartissent comme suit:

Provisions techniques	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Provision pour changement de tarif (1.5% resp. 1)	1'404'000	979'000	43.4%
Provision pour cas AI annoncés tardivement	140'549'000	138'886'000	1.2%
Provision pour fluctuation du risque	54'293'000	51'134'000	6.2%
Total provisions techniques	196'246'000	190'999'000	2.7%

4.1.6.6. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Au 31 décembre 2014, la branche Assurance pour les risques des personnes au chômage présente un degré de couverture de 149.8% (année précédente: 135.8%).

Degré de couverture	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	445'405'000	434'957'000	2.4%
Réserve de fluctuation de valeur	105'115'580	102'649'852	2.4%
Fonds libres	116'670'090	53'199'459	119.3%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	667'190'670	590'806'311	12.9%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	149.8%	135.8%	10.3%

4.1.7. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

4.1.7.1. Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande 31.12.2014	Quote-part effective
		Min.	Max.		
Liquidités/marché monétaire CHF	20.0%	16.0%	24.0%	146'953'190	22.4%
Obligations Suisse	29.0%	25.0%	33.0%	174'448'045	26.5%
Obligations monde	17.0%	15.0%	19.0%	111'604'427	17.0%
Actions Suisse	5.5%	4.5%	6.5%	35'859'288	5.5%
Actions monde	14.5%	12.0%	17.0%	102'962'692	15.7%
Actions marchés émergents	3.0%	2.0%	4.0%	19'897'593	3.0%
Valeurs immobilières Suisse	7.0%	2.0%	10.0%	43'103'624	6.6%
Valeurs immobilières monde	2.0%	0.0%	3.0%	14'560'739	2.2%
Matières premières	2.0%	1.0%	3.0%	11'061'755	1.7%
FX Overlay				-3'370'165	-0.5%
Total placements de capitaux				657'081'190	100.0%

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale, les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

4.1.8. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

4.1.8.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Avoirs auprès de tiers	4'571	9'155	-50.1%
Parts du pool impôt anticipé	147'085	136'768	7.5%
Avoirs auprès de destinataires	322'527	204'826	57.5%
Total autres créances	474'183	350'749	35.2%

4.1.8.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Prestations de libre passage reçues (pas encore traitées)	0	7'360	-100.0%
Engagements auprès d'autres branches	1'715'030	2'271'538	-24.5%
Impôt à la source et impôt anticipé	997	1'464	-31.9%
Engagements à l'égard de tiers	50'601	78'680	-35.7%
Total autres engagements	1'766'629	2'359'041	-25.1%

4.1.8.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Du croire sur remboursement	161'264	102'413	57.5%
Total provisions non techniques	161'264	102'413	57.5%

4.1.8.4. Autres recettes

Autres recettes	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Réception ultérieure dividende de faillite	1'891	9'079	-79.2%
Commission de traitement impôt à la source	462	603	-23.4%
Divers	211'353	2'625	----
Total autres recettes	213'706	12'308	----

4.1.8.5. Autres charges

Autres charges	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Amortissement de prestations non recouvrables	87'946	185'993	-52.7%
Frais de chèques postaux	1'497	4'766	-68.6%
Frais généraux	0	477	-100.0%
Autres dépenses	202'069	233'796	-13.6%
Total autres charges	291'512	425'032	-31.4%

4.1.8.6. Frais administratifs

Les frais administratifs ont diminué de 9.1% à 2.24 millions de francs.

Les frais administratifs directs liés à la gestion ont baissé de 0.14 million de francs. Les frais d'infrastructure (loyers ou entretien du site de Weststrasse, frais de port, téléphonie, matériel, etc.) ont été répartis pour la première fois selon le principe de la causalité entre les différentes branches. Ce changement a débouché sur un allègement d'environ 0.19 million de francs pour la branche AC.

Les charges liées aux projets et aux amortissements de l'organe de gestion ont diminué de 0.12 million de francs environ. Notamment des dépenses d'un montant de 0.4 million de francs (0.4 million de francs l'année précédente aussi) ont été imputées au projet stratégique Apollo 2. De plus, des investissements à hauteur de 0.29 million de francs rendus nécessaires par le regroupement des sites germanophones de Zurich et de Rotkreuz ont été amortis. Au cours de l'exercice précédent, la Task Force AC a engendré des charges d'environ 0.41 million de francs qui ne se sont pas renouvelées en 2014.

Au niveau de la Fondation, la hausse des frais de personnel de l'organe de gestion suite à la création/l'extension de fonctions transversales internes (informatique, comptabilité, service juridique) a occasionné un surcoût d'un montant de 0.12 million de francs à la charge de la branche AC. A la différence de l'exercice précédent, aucun frais de projet notable n'a été comptabilisé. L'année précédente, le regroupement des deux sites de Rotkreuz et de Zurich avait engendré des frais de projet de 0.03 million de francs.

Dépenses administratives	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	1'768'142	2'029'915	-12.9%
Frais administratifs directs	1'076'217	1'219'603	-11.8%
Amortissements/projets directs	691'925	810'311	-14.6%
Frais administratifs Fondation	469'211	430'548	9.0%
Direction/Conseil de fondation	392'535	270'138	45.3%
Frais des projets	24'412	114'517	-78.7%
Révision	18'964	20'216	-6.2%
Expert en prévoyance professionnelle	20'801	8'878	134.3%
Autorité de surveillance	12'500	16'800	-25.6%
Total frais administratifs	2'237'353	2'460'463	-9.1%

Les frais administratifs directs par rente en cours ont diminué à nouveau pour les raisons mentionnées cidessus et s'établissent actuellement à 231 francs (année précédente: 265 francs).

Au cours de l'exercice, les frais administratifs ont à nouveau pu être financés intégralement par les cotisations. Un excédent de quelque 2.6 millions de francs est dégagé.

Financement des frais administratifs	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Contributions aux frais des assurés	4'811'586	4'654'610	3.4%
Bénéfice	-2'574'233	-2'194'147	17.3%
Total frais administratifs	2'237'353	2'460'463	-9.1%

4.2. Comptes annuels Assurance pour les risques des personnes au chômage

4.2.1. Bilan et compte d'exploitation

4.2.1.1. Bilan Assurance pour les risques des personnes au chômage

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	663'314'376.64	587'890'775.21
Liquidités	5'279'004.19	5'221'174.40
Autres créances	474'182.86	350'749.39
Avoir auprès de tiers	4'570.56	9'155.30
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	147'085.20	136'767.80
Avoirs auprès de destinataires	322'527.10	204'826.29
Placements de capitaux	657'081'189.59	581'146'926.40
Liquidités/marché monétaire CHF	146'953'189.90	123'194'409.64
Obligations Suisse	174'448'044.71	160'567'320.54
Obligations monde	111'604'427.28	97'138'954.78
Actions Suisse	35'859'288.19	31'770'232.19
Actions monde	102'962'692.40	84'509'561.83
Actions marchés émergents	19'897'593.12	15'692'103.42
Matières premières	11'061'755.33	12'092'347.25
Hedge Funds	0.00	9'186.78
Valeurs immobilières Suisse	43'103'624.37	39'145'216.62
Valeurs immobilières monde	14'560'739.22	13'589'551.00
FX Overlay	-3'370'164.93	3'438'042.35
Matériel d'exploitation	480'000.00	1'171'925.02
Actifs de régularisation	6'097'005.15	5'720'741.85
Total des actifs	669'411'381.79	593'611'517.06
PASSIF		
Engagements	1'955'348.15	2'464'972.78
Prestations de libre passage et rentes	188'719.58	105'931.44
Autres engagements	1'766'628.57	2'359'041.34
Passifs de régularisation	104'100.00	237'820.00
Provisions non techniques	161'263.55	102'413.14
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	445'405'000.00	434'957'000.00
Capital de prévoyance rentiers	249'159'000.00	243'958'000.00
Provisions techniques	196'246'000.00	190'999'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	105'115'580.00	102'649'852.00
Fonds disponibles / découvert	116'670'090.09	53'199'459.14
Etat au début de la période	53'199'459.14	29'139'552.29
Excédent des produits	63'470'630.95	24'059'906.85
Total des passifs	669'411'381.79	593'611'517.06

4.2.1.2. Compte d'exploitation Assurance pour les risques des personnes au chômage

	2014 CHF	2013 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres	60'144'826.95	58'182'625.90
Cotisations salariés	28'865'321.35	28'019'723.40
Cotisations employeurs	31'279'505.60	30'162'902.50
<i>Flux provenant des cotisations et prestations d'entrée</i>	60'144'826.95	58'182'625.90
Prestations réglementaires	-21'567'734.74	-22'842'731.95
Rentes de survivants	-3'074'070.94	-2'770'160.93
Rentes d'invalidité	-16'020'968.16	-17'364'011.53
Rentes pour enfants	-2'024'976.25	-2'324'259.04
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-447'719.39	-384'300.45
<i>Flux allant aux prestations et versements anticipés</i>	-21'567'734.74	-22'842'731.95
Dissolution/constitution	-10'448'000.00	5'183'000.00
Capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations		
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	-5'201'000.00	-8'952'000.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	-5'247'000.00	14'135'000.00
Résultat net de la partie assurance	28'129'092.21	40'522'893.95
Résultat net du placement de la fortune	40'181'276.01	18'649'930.43
Intérêts encaissés sur les liquidités	15.24	0.00
Rémunération des placements de capitaux	41'262'340.82	19'617'146.71
Résultat liquidités/marché monétaire CHF	403'010.64	264'155.12
Résultat obligations Suisse	13'951'755.25	-4'708'083.52
Résultat obligations monde	7'605'715.65	-6'118'489.32
Résultat actions Suisse	4'103'880.56	6'257'215.44
Résultat actions monde	18'716'366.78	18'980'633.82
Résultat actions marchés émergents	1'883'277.03	-1'129'779.38
Résultat matières premières	-1'001'548.94	-1'160'268.57
Résultat Hedge Funds	0.00	131'227.34
Résultat valeurs immobilières Suisse	2'933'098.94	1'849'724.09
Résultat valeurs immobilières monde	1'430'227.62	1'004'667.77
Résultat FX Overlay	-8'763'442.71	4'246'143.92
Dépenses de gestion de la fortune	-1'062'096.98	-944'753.92
Charges d'intérêts	-18'983.07	-22'462.36
Dissolution/constitution de provisions non techniques	-58'850.41	-12'278.31
Autres recettes	213'706.27	12'307.77
Autres recettes	213'706.27	12'307.77
Autres charges	-291'512.06	-425'032.28
Frais administratifs	-2'237'353.07	-2'460'462.71
Frais administratifs généraux	-2'185'088.77	-2'414'569.61
Révision/Expert en prévoyance professionnelle	-39'764.30	-29'093.10
Autorité de surveillance	-12'500.00	-16'800.00
 <i>Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</i>	 65'936'358.95	 56'287'358.85
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	-2'465'728.00	-32'227'452.00
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-2'465'728.00	-32'227'452.00
 Excédent des produits	 63'470'630.95	 24'059'906.85

5. CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION



5. CR CONTROLE DE LA REAFFILIATION

5.1. Aperçu

Le contenu du chapitre Contrôle de la réaffiliation fait partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

5.1.1. Marche des affaires

Du fait du volume important des corrections à apporter après la migration des données de la branche Prévoyance LPP, à laquelle la priorité a été donnée, la suppression des cas en suspens a pris du retard dans la branche Contrôle de la réaffiliation de manière notable. De plus, l'interface entre les affiliations d'office et le Contrôle de la réaffiliation a dû être mise en place. La conjonction de ces deux événements a entraîné un recul sensible des annonces traitées. Cependant, la qualité des processus mis en place permettra de rattraper rapidement ce retard.

Par rapport à l'année précédente, le nombre d'annonces a légèrement baissé, si l'on tient compte des annonces clôturées et de celles qui n'ont pas encore été traitées. Le nombre d'annonces entièrement traitées a diminué par rapport à l'année précédente, pour les raisons évoquées plus haut. De ce fait, le nombre d'entreprises annoncées à la branche Prévoyance LPP pour une affiliation d'office a faibli.

5.1.2. Chiffres-clés

Chiffres-clés CR	2014	2013	Ecart
Nombre de déclarations	17'270	18'672	-7.5%
<i>dont les annonces traitées</i>	15'671	18'672	-16.1%
Frais administratifs directs *	270'268	291'740	-7.4%
Frais administratifs directs par déclaration en CHF	15.65	15.62	0.2%

* hors frais de gestion de fortune

5.1.2.1. Commentaire des chiffres-clés

Le nombre d'annonces traitées a baissé en 2014, comme indiqué plus haut. Pour cette raison, les frais administratifs directs par déclaration reçue ont augmenté par rapport à l'année précédente, bien qu'ils eussent pu baisser en valeur absolue.

Les perspectives sont donc favorables pour la structure des coûts à l'avenir.

5.1.3. Mode de mise en œuvre du but

5.1.3.1. Financement, méthodes de financement

Conformément à l'art. 11 al. 7 LPP et à l'art. 56 al. 1 let. d LPP, les frais administratifs pour le contrôle de la réaffiliation sont entièrement pris en charge par le Fonds de garantie LPP.

5.1.4. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.1.4.1. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Il n'est assumé ni risque actuariel ni risque lié aux marchés des capitaux.

5.1.5. Commentaire d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

5.1.5.1. Autres créances

Autres créances	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Avoirs auprès du Fonds de garantie	374'684	383'419	-2.3%
Avoirs auprès de destinataires	3'825	11'025	-65.3%
Total autres créances	378'509	394'444	-4.0%

5.1.5.2. Autres engagements

Autres engagements	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Engagements auprès d'autres branches	682'573	896'313	-23.8%
Engagements à l'égard de tiers	7'994	11'935	-33.0%
Total autres engagements	690'567	908'247	-24.0%

5.1.5.3. Provisions non techniques

Provisions non techniques	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Du croire sur remboursement	0	5'513	-100.0%
Total provisions non techniques	0	5'513	-100.0%

5.1.5.4. Autres charges

Autres charges	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Amortissement de cotisations non recouvrables	9'750	5'100	91.2%
Frais généraux	104	925	-88.8%
Total autres charges	9'854	6'025	63.6%

5.1.5.5. Frais administratifs

Les frais administratifs ont diminué au total de 4.8% à 0.376 million de francs (année précédente: 0.395 million de francs).

Les frais administratifs directs liés à la gestion ont baissé de 0.12 million de francs. Les frais d'infrastructure (loyers ou entretien du site de Weststrasse, frais de port, téléphonie, matériel, etc.) ont été répartis pour la première fois selon le principe de la causalité entre les différentes branches. Ce changement a débouché sur un allègement d'environ 0.09 million de francs pour la branche CR.

Les charges liées aux projets et aux amortissements de l'organe de gestion ont progressé de 0.1 million de francs. Des investissements à hauteur de 0.1 million de francs rendus nécessaires par le regroupement des deux sites germanophones de Zurich et de Rotkreuz ont été amortis.

Au niveau de la Fondation, la hausse des frais de personnel de l'organe de gestion suite à la création/l'extension de fonctions transversales (informatique, comptabilité, service juridique) a occasionné un surcoût d'un montant de 0.03 million de francs à la charge de la branche CR. A la différence de l'exercice précédent, aucun frais de projet notable n'a été comptabilisé. L'année précédente, le regroupement des deux sites de Rotkreuz et de Zurich avait engendré des frais de projet de 0.03 million de francs.

Dépenses administratives	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	270'268	291'740	-7.4%
Frais administratifs directs	172'960	291'740	-40.7%
Amortissements/projets directs	97'308	0	n/a
Frais administratifs Fondation	106'000	103'351	2.6%
Direction/Conseil de fondation	98'134	67'534	45.3%
Frais des projets	0	26'562	-100.0%
Révision	4'741	5'054	-6.2%
Autorité de surveillance	3'125	4'200	-25.6%
Total frais administratifs	376'267	395'091	-4.8%

Les frais administratifs par annonce reçue s'élèvent à 16 francs (année précédente: 16 francs).

Financement des frais administratifs	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Couverture du déficit par le Fonds de garantie	374'684	383'419	-2.3%
Frais selon règlement	5'925	14'809	-60.0%
Total frais administratifs	380'609	398'228	-4.4%

La couverture du déficit de 374'684 francs est assurée par le Fonds de garantie LPP.

5.2. Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation

5.2.1. Bilan et compte d'exploitation

5.2.1.1. Bilan Contrôle de la réaffiliation

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	698'692.39	925'534.57
Liquidités	320'183.53	433'782.56
Créances sur les cotisants	3'825.00	11'025.00
Autres créances	374'683.86	383'418.67
Matériel d'exploitation	0.00	97'308.34
Total des actifs	698'692.39	925'534.57
PASSIF		
Engagements	690'567.39	908'247.07
Autres engagements	690'567.39	908'247.07
Passifs de régularisation	8'125.00	11'775.00
Provisions non techniques	0.00	5'512.50
Fonds disponibles / découvert	0.00	0.00
Total des passifs	698'692.39	925'534.57

5.2.1.2. Compte d'exploitation Contrôle de la réaffiliation

	2014	2013
	CHF	CHF
Dissolution/constitution de provisions non techniques	5'512.50	2'887.50
Autres recettes	380'608.86	398'228.02
Produit de prestations de services fournies	380'608.86	398'228.02
Autres charges	-9'854.00	-6'024.85
Frais administratifs	-376'267.36	-395'090.67
Frais administratifs généraux	-368'401.51	-385'836.77
Révision/Expert en prévoyance professionnelle	-4'740.85	-5'053.90
Autorité de surveillance	-3'125.00	-4'200.00
Excédent des produits	0.00	0.00

A large, stylized number '6' graphic in a lighter shade of blue, positioned on the right side of the page. The number is composed of several concentric, rounded shapes that form its structure.

6. ANNEXE



6. ANNEXE

Les rapports annuels des différentes branches contenus dans la partie précédente (pages 25-70) font partie intégrante du rapport financier et donc de l'annexe.

6.1. Bases et organisation

6.1.1. Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance de droit privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP), par les organisations faïtières des travailleurs et des employeurs¹. Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous le nom de «Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP)».

L'art. 60 al. 2 et 5 et l'art. 11 al. 3bis LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP.

La Fondation exécute les tâches qui lui sont confiées dans les quatre branches suivantes:

- > Comptes de libre passage (art. 60 al. 5 LPP);
- > Prévoyance LPP (art. 60 al. 2 let. a, b, c et d LPP);
- > Assurance pour les risques des personnes au chômage (art. 60 al. 2 let. e LPP) et
- > Contrôle de la réaffiliation (art. 11 al. 3bis LPP).

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1 al. 2 let. e de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54 al. 4 LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche prévoyance LPP, la Fondation peut rendre des décisions (art. 60 al. 2bis LPP).

¹ Les associations fondatrices étaient: l'Union centrale des associations patronales suisses (représentée par Heinz Allenspach et Klaus Hug), l'Union suisse des arts et métiers (représentée par Markus Kündig et Markus Kamber), l'Union syndicale suisse (représentée par Fritz Reimann et Fritz Leuthy), la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (représentée par Guido Casetti), l'Union des syndicats autonomes (représentée par Josef Weber et Ulrich König) et la Fédération des sociétés suisses d'employés (représentée par Karl Eugster et Erwin Wittker).

6.1.2. Registre LPP et Fonds de garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

L'office fédéral de la statistique (OFS) gère l'institution supplétive conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sous le numéro d'identification des entreprises (IDE) CHE-109.697.548.

La Fondation est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au Fonds de garantie (numéro d'enregistrement D1 1000). Le Fonds de garantie garantit les prestations selon l'art. 56 al. 1 let. b, c, d LPP. Il verse les prestations légales des institutions de prévoyance insolubles, accorde des subsides pour structure d'âge défavorable, finance des cas de prestations allouées sur la base de l'art. 12 LPP et couvre le déficit en matière de coûts (cf. art. 72 LPP).

6.1.3. Indication des actes et des règlements

> Acte de fondation	08.05.2012	(en vigueur depuis le 01.11.2012)
> Règlement de liquidation partielle	21.05.2010	(en vigueur depuis le 08.09.2010)
> Règlement de placement	20.09.2012	(en vigueur depuis le 01.10.2012)
> Plans de prévoyance	02.12.2013	(en vigueur depuis le 01.01.2014)
> Règlement d'organisation	06.12.2012	(en vigueur depuis le 01.01.2013)
> Règlement sur les provisions techniques	09.12.2009/03.12.2010/19.09.2013	

Par ailleurs, il existe les directives suivantes, lesquelles ont été approuvées par le Conseil de fondation:

> Directive en matière de prêt de titres	17.09.2010	
> Directive en matière de loyauté	06.12.2012	(en vigueur depuis le 01.01.2013)
> Directive en matière de droits de vote	17.09.2010	
> Principes de tarification	02.06.2004	
> Manuel des tarifs	16.05.2005	
> Manuel du système de contrôle interne – SCI	06.12.2011	

6.1.4. Organe de gestion paritaire / droit de signature

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation. Il se compose de douze membres. Dix membres sont délégués par les associations faïtières des travailleurs et des employeurs, et deux membres représentent le secteur public.

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation et un Comité de placement. Les comités assument des tâches et responsabilités clairement définies dans le règlement d'organisation.

La direction des affaires opérationnelles et la coordination des différents prestataires sont déléguées à la Direction.

Les personnes autorisées à signer pour la Fondation sont inscrites au registre du commerce. Elles sont autorisées à signer collectivement à deux. Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation et le directeur, ainsi que des personnes choisies de la Direction et des organes de gestion.

En 2014, le Conseil de fondation se composait des membres suivants (période du 01.01.2012 au 31.12.2015):

Représentants des employés

Ruedi Steiger (vice-président)	Syndicat des services publics (SSP), Zurich
Franz Cahannes	Unia, Zurich
Dr. Martin Flügel	Travail.Suisse, Berne
Dr. Doris Bianchi	Union syndicale suisse, Berne
Urs Masshardt	Travail.Suisse, Berne

Représentants de l'employeur

Kurt Gfeller (président)	Union suisse des arts et métiers, Berne
Andreas Markwalder	GastroSocial, Aarau
Martin Kaiser	Union patronale suisse, Zurich
Dr. Andreas Lüthi	proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
François Gumy	Fondation de Prévoyance Richemont, Villars-sur-Glâne

Représentants des pouvoirs publics

Marcel Wyss	Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne
Vacant	

Comité du Conseil de fondation

Kurt Gfeller	Présidence
Franz Cahannes	
Ruedi Steiger	
Martin Kaiser	

Comité de placement

Ruedi Steiger	Présidence
Kurt Gfeller	
Martin Kaiser	
Urs Masshardt	

Direction	
Max Meili	Directeur
Marco Bagutti	Responsable placements de capitaux, membre de la Direction
René Hänggi	Responsable technique & actuariat, membre de la Direction
Jeannette Canzani	Responsable Operation, membre de la Direction
Hansjürg Christen	Responsable Internal Services
Roman Senti	Responsable Informatique

Adresse
Fondation institution supplétive LPP
Direction
Weststrasse 50
8003 Zurich

Les adresses de correspondance pour les affaires courantes figurent à la fin du rapport annuel.

6.1.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	
Patrick Spuhler	Expert diplômé en assurances de pension, Swisscanto Prévoyance SA, Bâle

Revisionsstelle	
Ernst & Young AG, Zurich	Réviseur responsable Patrik Schaller

Conseillers externes	
PPCmetrics AG, Financial Consulting, Zurich	Experts externes en placement, Investment Controller
Dr. Hans-Ulrich Stauffer, Bâle	Conseil juridique

Placements de capitaux	
UBS AG, Zurich	Global Custody, comptabilité de titres
UBS Fund Management (Switzerland) SA, Bâle	Société de gestion de fonds institutionnels

Autorité de surveillance
Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PPO), Berne.

6.1.6. Employeurs affiliés

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.2. Membres actifs et rentiers

6.2.1. Assurés actifs

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.2.2. Bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.3. Mode de mise en œuvre du but

6.3.1. Commentaire des plans de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.3.2. Financement, méthodes de financement

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

6.4.1. Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de Swiss GAAP RPC 26.

6.4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des articles 47, 48 et 48a OPP 2 et de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou effectives sont comptabilisées à la date de clôture du bilan:

- > Conversion des monnaies: cours au jour du bilan.
- > Liquidités, créances, engagements: valeur nominale.
- > Titres: valeur du cours; pour les rémunérations fixes avec intérêts courus.
- > Parts de fonds et fondations de placement: valeur d'inventaire (Net Asset Value)
- > Les placements non traditionnels négociés en bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels qu'options sur les actions, les taux d'intérêt et les devises ainsi que les futures) sont évalués à la valeur vénale. Pour les produits non négociés en bourse, la valeur de remplacement au jour du bilan est considérée comme valeur vénale.
- > Equipements d'exploitation: les investissements dans des installations louées, des installations de bureau et des programmes de TED sont portés à l'actif à la valeur d'achat et amortis de manière linéaire sur cinq ans.
- > Régularisations et provisions non techniques: meilleure estimation possible par la Direction.
- > Capitaux de prévoyance et provisions techniques: calcul par l'expert en prévoyance professionnelle (détails: voir chapitre 6.5).
- > Objectif fixé de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon une approche de mathématiques financières par le contrôleur des investissements (détails: voir chapitre 6.6.3).
- > Les indemnités reçues du Fonds de garantie au titre de l'art. 12 et des indemnités du Fonds de garantie pour insolvabilités ne sont plus présentées pour cet exercice et le précédent sous chiffre V: Autres produits, mais sous chiffre K: Cotisations et apports ordinaires et autres, selon la norme RPC 26.
- > En raison d'un changement de plan comptable et de classification des comptes durant l'exercice 2014, des modifications ont été apportées aux chiffres de l'exercice précédent pour toutes les branches afin de permettre les comparaisons, comme dans le tableau: Frais de gestion de fortune.

6.4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification des bases de calcul n'est intervenue.

En revanche, l'annexe du règlement sur les provisions de la branche CLP a été révisée. Le modèle de provision pour la protection du capital a été développé.

Dans la branche LPP, la méthode de présentation de la réserve mathématique a été modifiée pour les rentes d'invalidité. La réserve mathématique indiquée pour les rentes d'invalidité en cours correspond désormais à la valeur actuelle de la rente d'invalidité viagère. Dans le passé, l'avoir de vieillesse correspondant à cette rente était déduit de cette valeur actuelle et inscrit sous l'avoir d'épargne jusqu'au départ à la retraite du bénéficiaire de rente.

Pour le reste, aucun changement n'est intervenu par rapport à l'année précédente.

6.5. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

6.5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.2. Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.3. Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.4. Développement du capital de couverture pour les retraités

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

6.5.6.1. Comptes de libre passage

A) Bases

Cette branche ne couvre pas de risques actuariels au sens traditionnel. Les possibilités d'assainissement restreintes ainsi que la garantie accordée pour la valeur nominale et l'intérêt exigent cependant une provision technique pour la protection du capital. Cette provision permet de garantir que le degré de couverture qui ressort du bilan demeure, avec une forte probabilité (98%), au-dessus du degré de couverture «critique», c'est-à-dire qu'elle reste supérieure au degré de couverture qui permet à la branche CLP de s'assainir par ses propres moyens en l'espace de cinq ans. De plus, elle garantit, avec une forte probabilité (90%) la sortie dans un délai de cinq ans du découvert, par ses propres moyens, en cas d'assainissement. A cette fin, la valeur cible de cette provision correspond à 3% de l'avoir de prévoyance.

B) Provisions techniques

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6.2. Prévoyance LPP

A) Bases

Les bases appliquées sont «LPP 2010, 2.5%», avec les compléments suivants:

- > Les capitaux de prévoyance pour les rentes de conjoint et les rentes d'invalidité sont calculés jusqu'à l'âge de 65 ans selon un taux d'intérêt de 1.0%, et de 2.5% à partir de 65 ans. Les capitaux de prévoyance pour

- les rentes d'enfant en cours sont calculés selon un taux d'intérêt de 1.0% l'âge terme de 25 ans. La différence entre le taux d'intérêt technique de 2.5% et le taux appliqué indiqué plus haut de 1.0% sert à préfinancer les frais futurs attendus suite à l'adaptation obligatoire des rentes en cours au renchérissement.
- > Afin de tenir compte de l'accroissement supposé de l'espérance de vie, une provision supplémentaire de 2.0% de la réserve mathématique a été provisionnée au 31 décembre 2014 pour les engagements de rentes viagères en cours.
 - > Provision pour taux de conversion: avec une retraite ordinaire à l'âge de 65/64 ans en 2014, l'avoir de vieillesse a été converti en une rente de vieillesse avec un taux de 6.8%. Avec les bases de calcul actuelles (taux d'intérêt technique de 2.5%), il en résulte un taux de conversion «correct» de l'ordre de 5.7%. Une provision est constituée dans le but de procéder au financement préalable des pertes à la retraite qui en découlent. Elle couvre les frais prévisionnels au cours des cinq ans à venir.
 - > Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR): pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenue du sinistre (p. ex. incapacité de travail en cas d'invalidité) et l'annonce ou le traitement du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée pour que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.
 - > Provision pour fluctuation du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuation du risque auprès des assurés actifs et fluctuation du risque pour les rentes en cours. La valeur théorique de la provision pour fluctuation du risque pour les actifs est définie sur la base de l'analyse des risques selon Panjer, avec un intérêt technique de 2.5% et un niveau de sécurité de 99%. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (cinq fois la valeur théorique). La provision pour fluctuation du risque des rentes en cours s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en fonction du nombre de rentes.
 - > La provision pour cas de surassurance comprend principalement les cas de surassurance ayant la maladie comme cause d'invalidité. Ces cas sont mis en réserve à 100%.

B) Provisions techniques

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6.3. Assurance pour les risques des personnes au chômage

A) Bases

Les bases appliquées sont «LPP 2010, 2.0%», avec les compléments suivants:

- > Les rentes d'invalidité sont provisionnées comme rentes temporaires jusqu'à l'âge de 65 ans. Les capitaux de prévoyance sont calculés selon un intérêt technique de 0.5%. La différence entre le taux d'intérêt technique de 2.0% et le taux appliqué indiqué plus haut de 0.5% sert à préfinancer les frais futurs attendus suite à l'adaptation obligatoire des rentes en cours au renchérissement.
- > Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR): pour les cas de sinistres (en particulier invalidité), plusieurs années s'écoulent fréquemment entre la survenue du sinistre (p. ex. incapacité de travail en cas d'invalidité) et l'annonce ou le traitement du cas de prestation. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée pour que la mise en réserve pour les cas de sinistres ait lieu conformément aux périodes et aux causalités. Cela revêt de l'importance avant tout dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage parce que l'effectif des assurés fluctue fortement et que la fixation du montant de la cotisation de risque ne relève pas de la compétence du Conseil de fondation, mais du Conseil fédéral. Il y a lieu de veiller à ce que chaque génération d'assurés finance elle-même ses cas de prestations.

- > Provision pour fluctuation du risque: la provision consiste en une composante pour fluctuation du risque auprès des assurés actifs et fluctuation du risque pour les rentes en cours. Dans la branche AC, l'effectif des assurés n'est pas géré individuellement. La provision pour fluctuation du risque des actifs est donc définie approximativement. La valeur théorique s'élève à 1.15% de la masse salariale moyenne des trois dernières années, ce qui correspond environ à la moitié de la cotisation de risque. Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur théorique) et un maximum (le double de la valeur théorique). La provision pour fluctuation du risque des rentes s'élève à un pourcentage de la réserve mathématique des rentes en cours. Le pourcentage est fixé en fonction du nombre de rentes.
- > Les capitaux de prévoyance pour les rentes de conjoint, les rentes pour enfants en cours ainsi que la provision pour la prise en compte de l'allongement de l'espérance de vie sont constitués comme les provisions correspondantes dans la branche LPP, en appliquant un taux d'intérêt technique de 2.0% au lieu de 2.5%.

B) Provisions techniques

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.5.6.4. Contrôle de la réaffiliation

Il n'est assumé ni risque actuariel, ni risque lié aux marchés des capitaux.

6.5.7. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

6.5.7.1. Degré de couverture total

Au 31 décembre 2014, l'ensemble de la Fondation présentait un degré de couverture de 111.4% (année précédente: 108.2%).

Degré de couverture	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	9'390'957'464	8'421'830'004	11.5%
Réserve de fluctuation de valeur	953'137'515	640'642'014	48.8%
Fonds libres	116'670'090	53'199'459	119.3%
Capital de la Fondation	5'000	5'000	0.0%
Fonds pour couvrir les obligations réglementaires	10'460'770'068	9'115'676'477	14.8%
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	111.4%	108.2%	2.9%

6.6. Commentaire du placement de la fortune et de son résultat net

6.6.1. Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation est responsable de la gestion de la fortune et surveille l'activité de placement.

Le Comité de placement est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation et garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune et de la couverture des risques de change ainsi que de l'attribution d'ordres / de mandats aux banques et aux gérants de fortune.

Des représentants de la Direction, du contrôleur des investissements et, de cas en cas, d'autres conseillers externes prennent également part aux réunions du Comité de placement.

La gestion des portefeuilles est assurée par des banques et gérants de fortune choisis. La Fondation met en œuvre les placements immobiliers sous la forme de parts de sociétés immobilières, fondations et fonds. La gestion des liquidités et une partie de la gestion des fonds immobiliers sont du ressort de la Direction.

En 2014, les placements de la fortune ont été assumés par les institutions suivantes:

Liquidités/marché monétaire (AEIS Institutional Fund)	Direction: via Postfinance, UBS et BCZ Pictet Asset Management: actif Syz Asset Management: actif Aberdeen Asset Management: actif
Obligations Suisse (AEIS Institutional Fund)	Credit Suisse Asset Management: conformément aux règles Loyal Finance: conformément aux règles UBS Global Asset Management: conformément aux règles
Obligations monde (AEIS Institutional Fund)	Credit Suisse Asset Management: obligations d'Etat, conformément aux règles Deutsche Asset Management: obligations d'entreprises EUR, actif Wellington Asset Management: obligations d'entreprises monde, actif
Actions Suisse (AEIS Institutional Fund)	Pictet Asset Management: produit indexé
Actions monde (AEIS Institutional Fund)	UBS Global Asset Management: produit indexé
Actions marchés émergents	Credit Suisse: Institutional Fund, produit indexé
Valeurs immobilières	Credit Suisse: divers fonds, fondations de placement Suisse et monde UBS: fondations de placement Suisse et monde Swiss Life fondation de placement Immobilier Suisse Zurich fondation de placement Immobilier Immeubles commerciaux Suisse Direction: Fonds immobiliers suisses, conformément aux règles
Matières premières	Vontobel Fund: Belvista Commodity Morgan Stanley: FSP DJUBS Diversified Backwardated Fund
FX Overlay (couverture)	Record Currency Management plc

Pour les mandats de gestion de fortune des AEIS Institutional Funds, des contrats ont été conclus entre les gestionnaires de portefeuilles et UBS Fund Management (Switzerland) SA. Entre UBS Fund Management et l'institution supplétive il existe, en outre, un contrat de prestations de services. Tous ces contrats garantissent que les exigences légales et le règlement de placement de l'institution supplétive soient respectés. Dans les limites des exigences légales, les gestionnaires de portefeuilles sont libres dans le choix des placements. Pour les autres mandats de gestion de fortune, des contrats ont été conclus directement avec les gérants idoines.

La tenue des dépôts est centralisée auprès du Global Custodian, UBS SA.

Le contrôle des investissements est pris en charge par PPCmetrics SA, Zurich. Le contrôleur des investissements est responsable de l'ensemble du contrôle des placements de capitaux et doit rapporter aux autorités de décision et de contrôle compétentes.

6.6.2. Sollicitation des extensions (art. 50, al. 4 OPP 2) avec établissement concluant de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP 2)

L'institution supplétive n'a pas sollicité les extensions des possibilités de placement selon les prescriptions évoquées.

6.6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

6.6.3.1. Ensemble de la Fondation

La réserve de fluctuation de valeur permet de compenser les fluctuations de valeur et de rendement de la fortune placée.

La stratégie de placement fixe l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur par branche d'après une approche de mathématique financière (méthode Value at Risk). L'objectif repose sur le rendement théorique calculé par l'expert, la stratégie de placement et la perspective de rendement résultant de la stratégie de placement. L'objectif est le rendement nécessaire pour maintenir le degré de couverture constant.

La Fondation dans son ensemble présente, au 31 décembre 2014, un degré de couverture de 111.4%. Le degré de couverture visé de 117.4% n'est donc pas encore atteint.

Réserve de fluctuation de valeur	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
État de la réserve de fluctuation de valeur	640'642'014	470'139'326	36.3%
Modification au profit/à la charge du compte d'exploitation	312'495'501	170'502'688	83.3%
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12	953'137'515	640'642'014	48.8%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur (montant)	1'629'290'060	1'467'382'641	11.0%
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-676'152'545	-826'740'627	-18.2%

L'objectif fixé de la réserve de fluctuation de valeur a augmenté en 2014 en raison des importants afflux nets de fonds en chiffres absolus, mais la bonne performance des placements a permis une réduction substantielle du déficit de la réserve.

6.6.4. Présentation des placements par catégorie

6.6.4.1. Placement de la fortune par catégories: Ensemble de la Fondation

Toutes les fourchettes réglementaires au niveau de la fortune globale et les catégories de limites fixées par l'OPP 2 ont été respectées.

6.6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au cours de l'exercice, il a été effectué des opérations à terme sur les devises, ainsi que des opérations de swaps et de futures. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

Catégorie de placements	Dérivé	Valeur marchande CHF 31.12.2014	Exposure CHF 31.12.2014
Liquidités/marché monétaire	Futures	-	-250'100'000
Obligations monde	Futures	-	57'303'710
Actions monde	Futures	-	20'609'112
Total	Futures	-	-172'187'178
Liquidités/marché monétaire	Zinssatz-Swap	12'544	-55'000'000
Obligations Suisse	Zinssatz-Swap	1'953'185	-20'000'000
Obligations monde	Zinssatz-Swap	498'871	6'878'791
Total	Zinssatz-Swap	2'464'600	-68'121'209
Obligations monde	Credit-Default-Swap	80'088	-12'420'625
Liquidités/marché monétaire	FX Forwards	-23'509'831	-1'361'294'599
Obligations monde	FX Forwards	691'549	-3'779'089
FX Overlay	FX Forwards	-51'073'238	-2'628'431'765
Total	FX Forwards	-73'891'520	-3'993'505'453

6.6.6. Valeur vénale et partenaires contractuels des titres figurant sous Securities Lending

En ce qui concerne les valeurs patrimoniales de l'institution supplétive, les prêts de titres sont uniquement autorisés dans le segment des actions européennes (hors Suisse). Le prêt de titres est effectué par UBS sur la base du mandat au sein du fonds Actions Global AEIS Institutional Fund. A titre de sûreté (Collateral), UBS SA dépose des sûretés (titres) au profit du fonds conformément à la loi sur les placements collectifs de capitaux.

Le tableau suivant présente la valeur vénale ainsi que les sûretés et recettes liées au prêt de titres.

Ensemble de la Fondation	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Titres prêtés	58'753'307	51'003'163	15.2%
Garanties	61'790'972	53'652'988	15.2%
Recettes de prêts de titres	244'023	325'648	-25.1%

6.6.7. Commentaire du résultat net du placement de la fortune

Les explications sur les charges de la gestion de fortune de 14.8 millions de francs (année précédente: 13.1 millions) sont fournies au point 6.7.1.1.

6.6.7.1. Résultat des placements de capitaux: ensemble de la Fondation

Le résultat comprend les produits directs (intérêts et dividendes), ainsi que les modifications de cours réalisées et non réalisées sur les placements de capitaux.

Les rendements indiqués ci-après reposent sur la performance calculée selon la méthode TWR quotidienne.

Évolution du rendement	2014	2013
Prévoyance LPP	8.6%	2.6%
Comptes de libre passage	4.9%	2.8%
Assurance pour les risques des personnes au chômage	6.7%	3.4%
Total	5.7%	2.8%

La différence de performance entre les branches s'explique principalement par les quotes-parts d'actions et d'obligations différentes.

Placements de capitaux 2014	Revenus des placements de capitaux CHF
Liquidités/marché monétaire CHF	9'993'376
Obligations Suisse	164'284'867
Obligations monde	118'868'995
Actions Suisse	57'148'545
Actions monde	234'679'959
Actions marchés émergents	17'296'950
Valeurs immobilières Suisse	62'297'141
Valeurs immobilières monde	5'752'898
Hedge Funds	-
Matières premières	-13'938'059
FX Overlay	-111'873'745
Total	544'510'927

6.6.7.2. Résultat total selon la mesure de la performance

La mesure de la performance s'effectue selon la méthode TWR habituelle² et a donné les résultats suivants

Catégorie de placements	Part de la fortune 31.12.2014			Performance 2014	
	en mio. CHF	Portefeuille	Stratégie	Portefeuillefolio	Benchmark
Liquidités/marché monétaire CHF	3'816.4	36.7%	33.3%	0.2%	-0.1%
Obligations Suisse	2'114.8	20.3%	21.4%	8.6%	8.8%
Obligations monde	1'737.0	16.7%	17.2%	10.8%	12.3%
Actions Suisse	498.8	4.8%	5.0%	12.9%	13.0%
Actions monde	1'239.2	11.9%	12.0%	17.5%	17.0%
Actions marchés émergents	195.7	1.9%	2.0%	8.9%	9.3%
Valeurs immobilières Suisse	667.8	6.4%	7.0%	9.6%	9.3%
Valeurs immobilières monde	46.4	0.4%	0.5%	9.6%	9.5%
Matières premières	137.3	1.3%	1.6%	-8.3%	-7.3%
FX Overlay	-51.1	-0.5%			
Total global	10'402.3	100.0%	100.0%	5.7%	5.7%

Etant donné la mise en œuvre majoritairement passive et conforme aux règles de tous les investissements de l'institution supplétive, il n'y a généralement que de faibles écarts de rendement entre le portefeuille et l'indice de référence.

La performance inférieure de 1.5 point de pourcentage par rapport à l'indice de référence du portefeuille d'obligations monde tient au fait que la répartition des monnaies entre les mandats s'écarte légèrement de celle de l'indice de référence et qu'elle est soumise à la couverture du risque de change et qu'elle n'a pas lieu dans les catégories de placement.

Les placements dans les matières premières (commodities) ont subi une perte supérieure de 1 point de pourcentage à celle de l'indice de référence. Les deux fonds de placement de ce segment n'ont pas atteint leur objectif, Belvista Commodity Fund (Vontobel) de 1.75 point de pourcentage et Morgan Stanley Commodity Fund de 0.5 point de pourcentage.

² TWR = Time Weighted Return

6.6.8. Placements de la fortune gérés directement par la Direction

La Direction contrôle les liquidités opérationnelles qui ne sont pas attribuées directement à un mandat de gestion de fortune. De même, deux dépôts de fonds immobiliers suisses, l'un pour la branche CLP, l'autre pour la branche LPP, sont gérés en interne selon une approche passive. Au 31 décembre 2014, leur volume s'élève au total à 301.2 millions de francs (année précédente: 225.4 millions de francs).

6.6.8.1. Commentaire des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport annuel au chapitre 3.

6.7. Commentaire d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport annuel.

6.7.1. Frais administratifs

6.7.1.1. Frais d'administration des placements

L'institution supplétive investit uniquement dans des placements dont les coûts sont présentés de manière transparente.

L'erreur de forme qui avait conduit à considérer l'investissement dans le Commodity Fund de Morgan Stanley en 2013 comme non transparent, a pu être corrigée. Désormais, la présentation des coûts de tous les placements de l'institution supplétive remplit les prescriptions de la CHS.

Placements des capitaux	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Ecart
Total des placements de capitaux	10'402'336'261	8'959'161'675	16.1%
dont:			
placements transparents	10'402'336'261	8'899'734'214	16.9%
placements non transparents	0	59'427'461	-100.0%
Taux de transparence en matière de frais	100.0%	99.3%	

En valeur absolue, les frais de gestion de fortune sur les placements de l'institution supplétive ont augmenté d'un peu plus de 700'000 francs, mais par rapport à la fortune qui a enregistré une croissance supérieure, ils ont baissé en pourcentage de 0.01% à 0.14%.

Parmi les frais de gestion de fortune de 14.8 millions de francs figurent 0.6 million de francs de frais de transaction du fonds AEIS Institutional Funds qui ne doivent pas obligatoirement figurer dans les comptes selon les directives de la CHS.

Frais de gestion de la fortune	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	9'113'045	8'198'447	11.2%
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	5'613'877	4'901'479	14.5%
Frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	14'726'922	13'099'926	12.4%
Pourcentage à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.14%	0.15%	

6.7.1.2. Frais administratifs de l'ensemble de la Fondation

Les frais administratifs (sans les frais pour les placements) ont diminué de 1.5% à 24.25 millions de francs.

Les frais administratifs directs pour la gestion ont baissé d'environ 2.7 millions CHF à la suite du regroupement des sites de Suisse alémanique. Les frais de personnel ont été réduits d'environ 1.5 million de francs; les loyers pour le site de Rotkreuz (environ 0.3 million de francs) et les frais liés à la maintenance du système de gestion VE2000 (environ 0.5 million de francs) ont été totalement supprimés.

Les charges liées aux projets et aux amortissements de l'organe de gestion ont progressé de 2.1 millions de francs. Un montant de 1.75 million de francs a notamment été alloué au nettoyage des données (contre 1.04 million de francs l'année précédente). D'autre part, des dépenses d'un montant de 2.56 millions de francs (année précédente: 2.026 millions de francs) ont été imputées au projet stratégique Apollo 2. Enfin, des investissements à hauteur de 0.97 million de francs ont été amortis dans le cadre du regroupement des deux sites germanophones de Rotkreuz et de Zurich.

Au niveau de la Fondation, les frais de personnel de l'organe de gestion ont progressé d'environ 1.2 million. Cette hausse s'explique, d'une part, par le transfert de capacités de la gestion à la Direction et d'autre part, par la création/l'extension de fonctions transversales (informatique, comptabilité, service juridique). A la différence de l'exercice précédent, aucuns frais de projet notables n'ont été comptabilisés. L'année précédente, le regroupement des deux sites de Rotkreuz et de Zurich avait engendré des frais de projet de 1.1 million de francs.

Dépenses administratives	2014 CHF	2013 CHF	Ecart
Frais administratifs organes d'exécution	19'687'751	20'365'424	-3.3%
Frais administratifs directs	14'361'189	17'142'415	-16.2%
Amortissements/projets directs	5'326'562	3'223'009	65.3%
Frais administratifs Fondation	4'563'373	4'250'360	7.4%
Direction/Conseil de fondation	4'085'147	2'701'376	51.2%
Frais des projets	94'255	1'090'053	-91.4%
Révision	189'635	202'155	-6.2%
Expert en prévoyance professionnelle	69'336	88'776	-21.9%
Autorité de surveillance	125'000	168'000	-25.6%
Total frais administratifs	24'251'124	24'615'783	-1.5%

6.8. Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a vérifié le rapport annuel et les comptes 2013 et a confirmé l'absence de contestations à l'institution supplétive le vendredi 31 octobre 2014.

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune demande.

6.9. Autres informations relatives à la situation financière

6.9.1. Procédures judiciaires en cours

Du fait de son activité et de sa qualité d'autorité, la Fondation institution supplétive LPP est saisie dans de nombreuses procédures juridiques. A côté des procédures devant le Tribunal administratif fédéral à la suite de recours contre des affiliations d'office et des décisions de cotisations, il est également assez fréquent que des décisions de refus de rentes d'invalidité soient attaquées. Plus de trois quarts des cas dans lesquels les prestations d'invalidité font l'objet de contestations proviennent de la branche Assurance pour les risques des personnes au chômage.

Procédures judiciaires en cours	2014 Nombre	2013 Nombre	Ecart
Affiliations d'office	22	35	-37.1%
Décisions de cotisations	12	27	-55.6%
Actions en exécution de prestations	70	62	12.9%
Encaissements	8	19	-57.9%
Total procédures judiciaires en cours	112	143	-21.7%

En raison de l'introduction du système Apollo dans la branche LPP, le nombre de décisions rendues a baissé en 2014.

6.10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Pas de remarques.

Zurich, le jeudi 9 avril 2015

Fondation institution supplétive LPP

Le président



Kurt Gfeller

Le directeur



Max Meili

A large, light blue graphic of the number 7 is positioned on the right side of the page, extending from the middle to the bottom. It consists of a horizontal bar at the top and a diagonal bar extending downwards and to the left.

7. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

7. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Ernst & Young AG
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich
Téléphon +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de la
**Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive
selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), Zurich**

Zurich, le 09 avril 2015

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du ju-

gement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- > si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- > si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- > si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- > si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- > si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Eva-Maria Springmann
Expert-réviseur agréée

8. ORGANES DE GESTION / ADRESSES

8. ORGANES DE GESTION / ADRESSES

Prévoyance professionnelle obligatoire (LPP), Assurance pour les risques des personnes au chômage (AC) et Contrôle de la réaffiliation (RC)

Agence pour la Suisse alémanique à Zurich

Fondation institution supplétive LPP Tél.: 041/799 75 75

Agence Suisse alémanique

Weststrasse 50 PostFinance voir ci-dessous

Case postale

8036 Zurich

Compétente pour: AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH, BE, FR, GR, VS (districts germanophones)

Agence pour la Suisse romande à Lausanne

Fondation institution supplétive LPP Tél.: 021/340 63 33

Agence régionale de la Suisse romande

Passage St-François 12 PostFinance voir ci-dessous

Case postale 6183

1002 Lausanne

Compétente pour: GE, JU, NE, VD, BE, VS, FR (districts francophones)

Agence pour la Suisse italienne à Manno

Fondazione istituto collettore LPP Tél.: 091/610 24 24

Agenzia regionale della Svizzera italiana

Stabile «Gerra 2000» PostFinance voir ci-dessous

Via Pobiette 11, Casella postale 224

6928 Manno

Compétente pour: TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)

Comptes Postfinance (toute la Suisse)

Compte postal pour AC: Compte postal 30-448355-4
BIC/SWIFT POFICHBEXXX
IBAN CH42 0900 0000 3044 8355 4

Compte postal pour LPP: Compte postal 25-496891-7
BIC/SWIFT POFICHBEXXX
IBAN CH16 0900 0000 2549 6891 7

Administration des comptes de libre passage

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75
Comptes de libre passage		français 021/340 63 33
Weststrasse 50		italien 091/610 24 24
Case postale	Compte postal	80-13022-7
8036 Zurich	BIC/SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7
Compétente pour:	Suisse entière	

Direction/Secrétariat de la fondation

Fondation institution supplétive LPP	Tél.:	allemand 041/799 75 75
Direction		français 021/340 63 33
Weststrasse 50		italien 091/610 24 24
Case postale	E-mail:	sekretariat@aeis.ch
8036 Zurich		
Compétente pour:	Suisse entière	

Fondation
institution supplétive LPP
Direction
Weststrasse 50
8003 Zurich